



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
 ...  
**SÉANCE**  
**DU MARDI 14 OCTOBRE 2014**  
 ...

**Attention, l'enregistrement de la séance n'a débuté qu'une demi-heure après le début des débats, à 18H45 – dossier n°19 « diagnostic territorial de l'économie sociale et solidaire ». Ce n'est donc qu'à partir de ce dossier que débute la retranscription littérale des débats.**

L'An Deux Mille Quatorze, le mardi 14 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 octobre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; Mme AUGER Stéphanie ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan ; Mme LESEIGNEUR Diane à partir de 18 h 50 (dossier 20) ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. FRERET Robin ; M. CAPUANO Giovanni ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; Mme LEPETIT Chantal ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme CHARGELEGUE Simone jusqu'à 20 h 50 (dossier 53) ; M. NOGAREDE Alain ; Mme CAILLAT Catherine ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; M. LEPINTEUR Ollivier a donné pouvoir à M. FRERET Robin ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à M. DAIX Jean-Robert ; M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à M. Driss ETTAZAOUI ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène jusqu'à 18 h 50 ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; M. BENTHALA Mohammed a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise ; M. CHAMPREDON Michel a donné pouvoir à Mme CHARGELEGUE Simone ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; M. GANTIER François a donné pouvoir à M. WATEL Patrik ; Mme BAUGE Agnès a donné pouvoir à Mme BOCAGE Sophie ;

ABSENTS non représentés :

M. MARQUAIS Raynal ; Mme MARAGLIANO Francine ; Mme CANEL Françoise ;

...

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le compte rendu littéral de la séance du 26 juin 2014

**M. NOGAREDE** interroge le Président sur la Délibération du Bureau du 26 juin 2014 relative au nouveau plan de financement de 2,5 Millions d'euros décidé par le Bureau pour le projet « vitesse commerciale » et la subvention de 1 050 000 € sollicitée auprès du FEDER ; le GEA a-t-il bien reçu cette subvention ? quel budget finance les travaux de voirie et surtout de réseaux ? s'agit-il du budget de l'Eau et de l'Assainissement ?

A cette dernière question, le Président répond qu'il est exceptionnellement prévu, avec l'accord de la Trésorerie, et pour ce type de projet, la prise en charge de la totalité des travaux, y compris de réseaux eau et assainissement, par le budget « mobilités durables ». Pour ce qui concerne le versement de la subvention sollicitée auprès du FEDER, les services vérifieront si elle a déjà été versée, et la réponse sera envoyée ultérieurement à tous les conseillers communautaires.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Commissions communautaires - Composition – Modifications

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** la composition des commissions communautaires conformément au tableau ci-annexé, les dernières modifications sollicitées ayant eu lieu au cours même de la séance du Conseil.

### Règlement intérieur des Assemblées - Adoption

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le règlement intérieur des assemblées du GEA

### Office de tourisme du Grand Evreux – Comité de direction – Désignation des membres socio-professionnels suppléants

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** les membres suppléants du Comité de direction de l'Office de Tourisme du Grand Evreux ainsi qu'il suit :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Représentativité</b>
<b>Mme DUBOS</b>	Céline	Hôtellerie
<b>Mme LECHEVREL</b>	Sandrine	Hôtellerie restauration
<b>Mme CRIAUD</b>	Huguette	Hébergement chambre d'hôte
<b>M. TREVISANI</b>	Jean-Pierre	Culture / Patrimoine
<b>M. SIMON</b>	Michel	Immobilier

### Association CIBC Emploi Conseil (Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétence) – Conseil d'administration - Représentation du Grand Evreux Agglomération

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins une abstention) M. Mohamed DERRAR**, représentant du GEA au sein du Conseil d'administration de CIBC Emploi Conseil.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Etat des cessions et acquisitions réalisées en 2013 par le GEA

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND** acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par le GEA en 2013

### Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) – Programme d'Action Foncière (PAF) – Opération « Le Vallot » à Arnières sur Iton – Parcelles ZB 136 et ZB 12 - Rachat 2014

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** au rachat des parcelles ZB 136 et ZB 12 sises à Arnières sur Iton et portées jusqu'à ce jour par l'EPF Normandie pour la future zone d'habitat du « Vallot » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

### Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) – Programme d'Action Foncière (PAF) – Parc d'activité des Surettes à Gravigny – Parcelles ZA130 et ZA 142 - Rachat 2014

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** au rachat des parcelles ZA 130 et ZA 142 sises sur la commune de Gravigny et portées jusqu'à ce jour par l'EPF Normandie pour l'aménagement futur du Parc d'activités des Surettes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir

### Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) – Programme d’Action Foncière (PAF) – Parc d’activités des Surettes à Gravigny – Parcelles AE 211 - Rachat 2014

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** au rachat de la parcelle AE 211 sise sur la commune de Gravigny et portée jusqu’à ce jour par l’EPF Normandie pour l’aménagement futur du Parc d’activités des Surettes **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l’acte à intervenir.

### Commune de Huest – Lotissement ALTITUDE LOTISSEMENT – Convention de rétrocession préalable

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l’issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement Altitude Lotissement de Huest, relevant de sa compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Huest et Altitude Lotissement ainsi que tout document s’y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

### Commune des Baux Sainte Croix – Lotissement CIR LOTISSEMENT LOTEXIA – Convention de rétrocession préalable

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l’issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement CIR LOTISSEMENT LOTEXIA des Baux Sainte Croix relevant de sa compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune des Baux Sainte Croix et le lotisseur CIR LOTISSEMENT LOTEXIA ainsi que tout document s’y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

### ENERGIE ET TERRITOIRE DURABLE

#### Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) – Appel à Manifestation d’Intérêt « Plateformes locales de la rénovation énergétique en Haute-Normandie » - Pré-candidature du GEA

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l’objectif général ci-après, de l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) lancé par l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) pour faire émerger des Plateformes locales de Rénovation Énergétique :

- Stimuler la demande de rénovation globale avec objectif de performance niveau BBC rénovation auprès des particuliers,
- Renforcer la structuration de l’offre des professionnels de la réhabilitation énergétique
- Mobiliser, voire organiser/stimuler, l’offre de financement auprès des organismes bancaires Mobiliser, voire organiser/stimuler, l’offre assurantielle auprès des compagnies d’assurance
- Assurer la gouvernance et l’animation de la plateforme (efficacité, visibilité, autonomie financière, effet d’entraînement, coordination des intervenants...),

et **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une pré-candidature administrative à l’AMI de l’ADEME en identifiant l’ALEC27 comme un possible porteur de la plateforme locale de la rénovation énergétique.

### Fourniture et acheminement de gaz naturel – Adhésion du GEA au Groupement de commande coordonné par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE d’adhérer** au groupement de commandes pour la fourniture et l’acheminement de gaz naturel coordonné par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### Partenariat GEA / ALEC 27 – Mission Conseiller en Energie Partagé - Acquisition caméra thermique - Subvention du GEA

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** à l’ALEC 27, porteuse du dispositif Conseiller en Energie Partagé (CEP), une subvention d’équipement d’un montant de 4 000 € pour l’acquisition d’une caméra thermique et **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou convention à intervenir relatif à l’utilisation du matériel

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SAS JFC AUTOMOBILES – Annulation de la délibération 2 du 18 septembre 2012

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la délibération 2 en date du 18 septembre 2012 portant cession d'un terrain sis sur le Parc d'activités de la Rougemare à la SAS JFC Automobile, celle-ci ne souhaitant plus donner suite à ce projet d'acquisition, et **ANNULE**, en conséquence, le compromis en date du 04 octobre 2012

### Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain au Groupe Bernier - STA 27 Concession Toyota – Régularisation

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** au Groupe Bernier – STA 27 (concession Toyota), représentée par son président Denis Bernier ou à toute société financière ou de crédit-bail, à la condition que la société STA 27 (Siret 48235014700039 RCS Evreux) soit l'exploitant du site, environ 9 000 m<sup>2</sup> de terrain sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix Hors Taxes de 90 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

### Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SCI Clément Ader 380

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SCI Clément Ader 380 représentée par Monsieur Dominique FESOLOWICZ ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur FESOLOWICZ en soit le gérant et à la condition que la SCI Clément Ader 380 (Siren 799555347 RCS Evreux) soit l'exploitant du site, environ 3 820 m<sup>2</sup> de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix hors taxes de 133 700 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **FIXER**, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuées à cette implantation et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; cette opération consiste en la construction de bureaux destinés à la location.

### Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SAS Frites Dorées

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SAS Frites Dorées représentée par son gérant, Monsieur Georges TOPAL ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur Georges TOPAL en soit le gérant et à condition que la SAS Frites Dorées (Siren 510728470 RCS Bobigny) soit l'exploitant du site, environ 6 000 m<sup>2</sup> de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix hors taxes de 150 000 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **FIXER**, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuées à cette implantation et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; cette opération consiste en la construction d'un entrepôt logistique, destiné à devenir la centrale d'achat du secteur Nord de la France en matière de produits alimentaires surgelés en direction des grossistes et restaurateurs.

### Bourse à l'Initiative et à l'Innovation (B2i) – Comité de sélection - Actualisation

Le Conseil communautaire :

☞ **COMPOSE** le comité de sélection des candidats à la Bourse à l'Initiative et à l'Innovation dédiée à l'innovation dans les secteurs de la chimie, biotechnologie et de la santé ainsi qu'il suit :

- le Vice-président de l'agglomération en charge du Développement économique et de l'emploi,
- le Maire de Miserey,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure,
- un représentant d'Eure Expansion,
- un expert issu du monde des entreprises,
- un expert issu du monde de la recherche universitaire,
- un expert issu du monde financier,
- un représentant de la Technopole Chimie Biologie Santé.

Cette bourse vise à favoriser l'installation de « jeunes pousses » dans la bio pépinière scientifique.

*Début de la retranscription littérale des débats.*

### Economie sociale et solidaire – Diagnostic territorial – Convention GEA /Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire

Mme Stéphanie AUGER

La loi du 31 juillet 2014 vise à reconnaître la place de ce secteur économique en le dotant d'outils lui permettant de consolider son développement, mais également afin de favoriser l'entrepreneuriat social, notamment la création d'activités par les demandeurs d'emploi. Il semble pertinent de renouveler le regard porté sur l'économie sociale et solidaire à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, la CRES propose des diagnostics territoriaux qui permettent d'identifier collectivement les besoins des structures existantes et le potentiel de développement des nouvelles initiatives, créatrices d'emplois. Cette prestation est sans contrepartie financière et l'évaluation est réalisée en dix jours. Le panorama sera livrable pour fin décembre. Il est proposé que cette prestation fasse l'objet d'une convention précisant les objectifs et les échéances.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, sans contrepartie financière, et les avenants éventuels à passer avec la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) qui va réaliser, sur le territoire du GEA, un diagnostic visant à identifier les besoins des structures existantes et le potentiel de développement de nouvelles initiatives créatrices d'emplois

## **INSERTION**

### **PLIE 2008/2010 – Clôture du plan de reprise FSE — Prise en charge des indus FSE par le GEA**

**M. Mohamed DERRAR**

Afin de clôturer le plan de reprise et de procéder à l'appel des fonds FSE pour la période 2008 – 2010 pour un montant de 580 000 euros, il est nécessaire de régulariser la délibération sur la situation des indus FSE. Pour mémoire, dans le cadre du programme des fonds structurels pour la période 2008 – 2010, le GEA, à travers son dispositif, avait la qualité d'organisme intermédiaire. Il percevait des fonds européens via une subvention globale, dont il avait la responsabilité en termes de répartitions du contrôle des actions et des vérifications de leur réalité dans l'exécution. L'État a nommé une délégation de gestion et de contrôle. Ce contrôle a eu lieu en décembre 2010 par la DIRECCTE faisant apparaître des montants et des écarts qui s'élèvent à 36 871 euros, soit 2 % sur le financement des trois ans dans le cadre du PLIE. Les critères de contrôle n'ont pas été les mêmes durant ces trois années. De fait, ils se sont accentués. Ces associations d'insertion n'ont pas été en mesure de communiquer certains éléments et des écarts, à hauteur de 36 871 euros, ont été constatés. Certains écarts demeurent cependant et pourraient s'élever à 53 800 euros. Il est demandé, aujourd'hui, de régulariser cette situation et de décider de la prise en charge de l'indu FSE par le GEA à hauteur de 53 829 euros. Le montant de cette somme a été fixé afin d'éviter de repasser en commission dans le cas où ces sommes s'avèreraient écartées à la suite du contrôle. Il vous est donc demandé de prendre en charge cette somme, de procéder aux ajustements nécessaires, eu égard aux dossiers en attente auprès de l'autorité de certification.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Il s'agit d'un sujet, malheureusement difficile. Le mode de fonctionnement entre 2008 et 2010 entre le PLIE et le GEA impliquait que le GEA prenait le risque financier en versant en avance. Nous savons, aujourd'hui, que la somme de 36 871 euros minimum sera due par le GEA et donc, par le contribuable, avec ce risque majoré à 53 000 euros. Ce risque n'existe plus depuis 2011 puisque le mode de partenariat a évolué. Nous ne retrouverons plus ces inconvénients qui préexistaient entre 2008 et 2010. Néanmoins, pour ne prendre aucun retard dans le versement de la subvention du FSE, nous devons prendre en charge la somme de 53 829 euros. Monsieur le vice-président, chargé des finances, indique que nous allons récupérer la somme de 580 000 euros, toujours en attente. Nous essayons donc de compenser une mauvaise nouvelle par une bonne. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la clôture du plan de reprise FSE du dispositif PLIE, la prise en charge, par le GEA, de l'indu FSE concernant les associations IFAIR, PAROLES ET SENS, ATESA, EMPLOI CONSEIL, CURSUS ATESA pour la période 2008-2010, et ce, pour un montant maximal de 53 829 € et **PROCEDE** aux ajustements nécessaires eu égard aux dossiers en attente auprès de l'autorité de certification

## **TOURISME**

### **Dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural – Projet de gîte à Cauqué – Subvention à**

**M. SINOIR**

**M. Rémi PRIEZ**

Il s'agit d'une délibération classique concernant le dispositif de soutien à l'hébergement touristique en milieu rural. Les enjeux de ce dispositif sont d'augmenter les capacités d'hébergement en milieu rural. Ce dispositif est soutenu par une aide financière très encadrée et encourage la création d'hébergements visant à la réhabilitation et à la préservation d'un patrimoine bâti de qualité. Ce dispositif concerne un gîte rural à Cauqué, propriété de Monsieur SINOIR. Comme vous pouvez le lire dans la délibération, toutes les conditions du dispositif sont réunies. Dans ce cadre, le GEA subventionne à hauteur de 1000 euros par lit. Dans le cas présent, le gîte comporte quatre lits. La subvention s'élève donc à 4000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 000€ à M. Laurent Sinoir, pour son projet de gîte rural à Caugé

### **EPIC Office de tourisme du Grand Evreux – Approbation du compte administratif 2013 – Rapport d'activité 2013**

**M. Rémi PRIEZ**

Il s'agit de l'approbation du compte administratif par le conseil d'agglomération. Ce compte administratif a déjà été approuvé, selon la loi du Code du tourisme, par l'Office du tourisme lors de leur dernier comité de direction. Il est donc nécessaire que le GEA le valide. Quelques chiffres vous sont communiqués dans la délibération. Néanmoins, je vous donne quelques explications sur le solde d'exécution. Des recettes et des dépenses n'ont pas été réalisées par l'Office du tourisme durant le dernier exercice. Les charges salariales ont diminué et un contrat d'apprentissage a été interrompu. De plus, les frais d'affranchissement et de fournitures ont également diminué, ainsi que les dépenses de travaux puisque la rénovation de l'Office du tourisme a nécessité moins de travaux que prévu. Pour autant, des dépenses liées aux assurances ont augmenté. Vous disposez des documents sur vos tables avec toutes les informations nécessaires. Le rapport d'activité 2013 de l'Office du tourisme vous est également présenté. Je tiens à remercier vivement l'Office du tourisme pour la qualité de son travail. Pour ceux qui n'ont pas lu ce rapport d'activité, je vous invite à le découvrir puisque nous sommes tous des ambassadeurs de notre territoire et ce rapport contient beaucoup d'informations et de détails sur les richesses du patrimoine et les actions menées par l'Office du tourisme. Par ailleurs, nous sommes dans un contexte touristique très favorable. Nous connaissons une progression touristique de 5 % par rapport au contexte national. Le réaménagement complet de l'Office du tourisme est un des faits marquants. Il a été réaménagé selon tous les niveaux critères, notamment l'accueil des personnes handicapées. En termes d'actions significatives, nous avons obtenu la marque nationale de la qualité tourisme et l'Office du tourisme est classé en catégorie 1, soit la meilleure classification existante en France. De plus, de nouveaux packages et de nouveaux concepts ont permis de valoriser le territoire du GEA. En termes d'animation, vous pouvez retrouver les faits marquants dans le rapport d'activité. Néanmoins, des expositions photos ont eu lieu dans le cadre de l'animation « Objectif Image Evreux », organisées notamment sur les communes de Gravigny et du Val David et une animation a été réalisée au festival « Normandie Impressionniste ». Dans ce cadre, je vous demande d'approuver ce compte administratif et de prendre acte du rapport d'activité 2013.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur le Président de l'Office du tourisme. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2013 et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2013 de l'Office de tourisme du Grand Evreux

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

#### **Forum des formations supérieures – Soutien du GEA — Partenariat Bassin Education Formation Evreux-Verneuil, Centre d'Information et d'Orientation – Subvention 2014**

**M. François BIBES**

Ce dossier porte sur l'organisation du forum des formations supérieures. Le Bassin Éducation Formation Evreux-Verneuil regroupe tous les établissements d'enseignement du premier et du second degré sur la zone d'Évreux-Verneuil. Cette manifestation aura lieu le mardi 25 novembre 2014. Au mois de novembre 2013, la dernière édition a regroupé 70 exposants, 120 diplômés ont été présentés et 2500 élèves ont été accueillis, soit 78 classes. Elle a permis de découvrir l'offre de formation supérieure proposée à Evreux. Le forum des formations supérieures s'inscrit dans un programme global visant à favoriser l'orientation des élèves et, notamment l'information des familles sur les dispositifs des admissions post-bac. L'opération est soutenue par le rectorat de Haute-Normandie, le département de l'Eure et la ville d'Évreux. Le GEA est associé à la coordination de l'événement et assure une présence lors de cette manifestation en tant qu'exposant de façon à promouvoir le territoire et ses équipements. Le Bassin Éducation Formation sollicite une subvention d'un montant de 8 045 euros. Le GEA a soutenu cette manifestation en 2013 à hauteur de 4000 euros. Le budget prévisionnel est de 13 045 euros. Il prévoit le transport en bus des classes de lycées venant de tout le département. Le département de l'Eure est sollicité à hauteur de 5 000 euros et le GEA propose un montant équivalent à celui de 2013, soit 4 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant de 4 000 € au lycée Léopold Sedar Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2014 du forum des formations supérieures, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à **SIGNER** les conventions afférentes à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

### Soutien au développement des pôles universitaires ébroïciens – Partenariat pluriannuel GEA /Université de Rouen – Subvention 2014

#### **M. François BIBES**

L'université de Rouen est présente sur le territoire du GEA depuis vingt ans. Elle dispense une offre de formation générale et technologique sur les sites de l'Institut universitaire de technologie d'Évreux et sur l'antenne universitaire de Tilly. Les formations proposées, de niveau Bac + 2, Bac + 3, licence professionnelle, Bac + 5 et Master en sciences, relèvent de différentes disciplines et de différents secteurs. Trois laboratoires de recherche sont hébergés dans les locaux de l'IUT et dans ceux de l'antenne universitaire. L'Université a, par ailleurs, engagé plusieurs partenariats avec d'autres établissements de formation supérieure du territoire, notamment l'Institut des métiers de la rééducation de l'hôpital de la Musse que nous allons inaugurer ces jours-ci et qui dispense des formations en ergothérapie et en masso-kinésithérapie. Le lycée Senghor accueille également des classes d'enseignement supérieur, tout comme le CNAM de l'Eure. Aujourd'hui, sur le site d'Évreux, nous comptons 3300 étudiants dont 850 sont formés à l'IUT d'Évreux et 300 sur le site de l'antenne universitaire. Les effectifs de l'IUT connaissent, d'année en année, une augmentation significative, ce qui est très encourageant d'environ 5 % par an. De plus, nous avons constaté que les jeunes diplômés, issus de la filière santé, bénéficient d'une bonne insertion professionnelle. Depuis 2013, l'université de Rouen a conduit un audit de restructuration du pôle universitaire. Cet audit a accompagné la réintégration de la formation des professeurs des écoles au sein de l'antenne universitaire. Aujourd'hui, la réflexion menée par l'Université prend en compte les travaux de rénovation et de mise aux normes rendus nécessaires par la vétusté de certains bâtiments, notamment l'antenne Tilly avec la réorganisation fonctionnelle des différents services et supports, à travers la définition d'un projet pédagogique global. Depuis sa genèse, le GEA a accompagné et soutenu le développement des formations post-bac sur son territoire. Actuellement, ce dernier offre quinze formations post-bac dans différents établissements. Le partenariat pour l'année 2014, ainsi que l'élaboration d'un partenariat pluriannuel pour les années 2015, 2016 et 2017, intègre la question de la rénovation immobilière, les projets pédagogiques envisagés, les problématiques liées au cadre de vie et de travail offert aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs. Les mesures d'équilibre visent les deux objectifs suivants : renforcer l'attractivité du pôle universitaire, conforter et développer une offre de formation en adéquation avec les pôles de compétences et les besoins socio-économiques locaux. Le GEA a soutenu, jusqu'alors, l'université de Rouen à travers la mise à disposition d'agents de la collectivité, la participation au fonctionnement et à l'investissement des pôles universitaires locaux. Le conseil communautaire du GEA a octroyé à l'université de Rouen les montants de subvention en fonctionnement que vous pouvez retrouver dans le tableau. Au titre de l'année 2014, il vous est demandé d'attribuer la somme de 180 000 euros, identique à celle de 2013.

#### **M. Alain NOGAREDE**

Ce n'est pas la première année que je le dis, toutefois ne pensez pas que j'attaque l'école ou l'université, j'aurais tendance à la défendre, au contraire. Néanmoins, la collectivité n'a pas le droit, légalement, de mettre à disposition de l'université des agents de la collectivité. Il est donc nécessaire que vous trouviez une autre formule. Votre technique consiste à donner de l'argent pour compenser, cela me gêne un peu. Un jour, l'université vous demandera beaucoup plus. Si l'université demande plus, nous ne pourrons pas répondre à leur demande. Ce n'est pas dans notre compétence. Je préférerais que ces sommes, données à l'université, permettent d'aider les étudiants du GEA sous forme de bourse. Le fonctionnement de l'université relève de la responsabilité financière de l'État. Je tenais à le souligner, d'autant plus que de nombreux étudiants sont obligés de travailler pour financer leurs études. Il serait donc préférable d'aider les étudiants, plutôt que d'aider l'État qui a la charge de recruter le personnel dispensant la formation aux étudiants. Rassurez-vous, je voterai tout de même, je n'ai pas envie qu'on m'attaque de toute part.

#### **M. Guy LEFRAND**

Monsieur NOGAREDE, personne ne vous attaque, au contraire.

#### **M. François BIBES**

Je pense qu'il est nécessaire de développer les sites universitaires sur Évreux. Je suis ravi de constater l'ouverture de deux sections supplémentaires sur la Musse. Il est certain que je ne me suis pas posé la question de la légalité puisque pour moi, le plus intéressant est l'évolution du pôle universitaire.

#### **M. Guy LEFRAND**

Rassurez-vous, je me suis posé cette question à votre place. Je souhaite répondre à Monsieur NOGAREDE plus précisément. Vous avez raison, nous avons hérité d'une situation que nous avons dû apprendre à gérer.

La mise à disposition d'agents de la collectivité prévalait jusqu'à aujourd'hui. L'université devait procéder au remboursement de cette mise à disposition, mais le GEA oubliait de demander le remboursement. À partir de 2015, nous allons signer une nouvelle convention avec l'Université avec des bases légales. Cette convention permettra d'éviter ces arrangements qui pouvaient avoir leur justification à un certain moment. Néanmoins, dans un souci de clarté dont nous faisons preuve, cette nouvelle convention s'avère nécessaire. J'espère avoir répondu à votre question.

**M. Alain NOGAREDE**

Nous devrions peut-être réfléchir aux aides que nous pourrions apporter aux étudiants du GEA ? Je sais bien que nous soutenons quelques thèses, mais les étudiants ont besoin de soutien financier pour se loger, notamment. Je sais qu'un jeune élu s'occupe de cette problématique, il devrait être porteur de ce projet.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur NOGAREDE, nous bâtissons actuellement cette résidence étudiante, dont vous rêvez, et qui va permettre d'aider les étudiants qui bénéficieront de tarifs préférentiels. Une fois de plus nos points de vue se rejoignent.

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, au titre du soutien du GEA au développement des pôles universitaires ébroïcien, l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 180 000 € à l'Université de Rouen, au titre de l'année 2014, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à **SIGNER** la convention financière avec l'Université de Rouen ainsi que tout avenant et document afférents.

### **EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT**

#### **Commune d'Evreux — Copropriétés Aubépine et Acacia — Plan de sauvegarde – Suivi animation – Aide aux travaux**

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Il s'agit d'un projet ambitieux, à savoir le plan de sauvegarde des copropriétés privées Aubépine et Acacia. Comme vous le savez, la communauté d'agglomération avait signé un programme extrêmement ambitieux de plus de 250 millions d'euros de rénovation urbaine sur l'ensemble du quartier. Il associe notamment les aménagements de voiries et l'habitat social. Il s'agit de soutenir, avec les partenaires que sont l'État, l'ANAH et d'autres partenaires avec lesquels l'agglomération finalise des accords, les deux copropriétés privées qui se situent au-dessus de la place Kennedy. Cette aide portera sur les parties communes des copropriétés et non pas sur les parties privatives qui sont à la charge des propriétaires. L'agglomération s'engage sur le volet de la subvention pour ces travaux, mais également dans le suivi de l'animation de l'ensemble de ce plan de sauvegarde. Il vous est demandé de valider l'enveloppe financière, indiquée dans le tableau, de 265 000 euros Hors Taxes correspondant à 10 % du montant à subventionner et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les partenaires associés.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'accompagnement aux travaux sur les parties communes ou parties privatives d'intérêt collectif, les travaux de mise aux normes et d'économie d'énergie à réaliser sur les copropriétés Aubépine et Acacia à Evreux La Madeleine, de participer à hauteur de 265 000 € maximum, calculés sur le montant hors taxes, hors honoraires et assurances des travaux subventionnables, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de plan de sauvegarde et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions afférentes au Plan de sauvegarde auprès de l'ANAH

### **PRU de la Madeleine – Eure habitat – ZAC du Vallon fleuri – Subvention communautaire 30 000 €**

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, un programme PRU de la Madeleine est prévu sur la ZAC du Vallon Fleuri et porté par le bailleur social, Eure Habitat. Il s'agit d'autoriser une subvention communautaire pour deux logements, à hauteur de 30 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCORDE** à Eure habitat une subvention d'un montant de 30 000,00 € pour la construction de 2 logements PLAI au Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent



**Droit commun – SECOMILE — Commune d'Arnières sur Iton – Lotissement La Clé des Champs – Acquisition de 8 logements individuels en VEFA — Garanties communautaires**

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Sur la commune d'Arnières sur Iton, une opération portée par le bailleur, la SECOMILE, concerne le lotissement la Clé des Champs. Il s'agit d'une acquisition en VEFA de huit logements individuels. Il est demandé au Conseil Communautaire de valider la garantie communautaire à hauteur de 50 %, soit 506 382 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCORDE** sa garantie, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 012 764.00 euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des dépôts et consignations (prêt constitué de 4 Lignes du Prêt) pour financer l'opération d'Acquisition en VEFA d'un parc social public composé de 8 logements individuels situés Lotissement la Clé des champs à Arnières-sur-Iton

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**PRU de la Madeleine – Abords du Pôle d'insertion – Convention GEA /SAIEM AGIRE**

**M. Driss ETTAZAOUI**

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, le GEA est maître d'ouvrage des opérations d'aménagement d'espace public, qui prévoient la requalification de la rue de Rugby. Par ailleurs, la SAIEM AGIRE est maître d'ouvrage d'une opération de construction d'un pôle insertion rue de Rugby, plus connu sous le nom de Régie des quartiers et qui borde les travaux du GEA. Afin d'assurer une bonne articulation entre les deux chantiers dont les calendriers ne convergeaient pas, le GEA a transféré la réalisation des abords du pôle insertion Régie des quartiers à la SAIEM AGIRE. Aujourd'hui, les deux opérations sont achevées et la SAIEM AGIRE a réalisé les travaux conformément au projet initial. Il convient que le GEA verse à la SAIEM AGIRE le montant correspondant au coût du marché, à savoir 29 593 euros. Il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Je ne participerai pas au vote.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** (M. Bourrellier ne prend pas part au vote) le versement de 29 593,10 € au profit de la SAIEM AGIRE, pour la réalisation, pour le compte du GEA, des abords du Pôle d'insertion et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement à intervenir

**Contrat de ville 2015 – 2020 – Diagnostic – Etude – Convention GEA /INSEE**

**M. Driss ETTAZAOUI**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 institue un nouveau contrat, le contrat de ville qui vise à décloisonner le volet urbain du volet social. Ce contrat offre un partenariat élargi avec l'État, le département, la région Ile-de-France et un certain nombre d'opérateurs publics. Il est composé d'un volet diagnostic et d'un volet plan d'actions. Sur le volet diagnostic, le GEA dispose aujourd'hui d'un certain nombre d'informations susceptibles d'alimenter le « diag ». Néanmoins, nous avons encore besoin d'informations à l'échelle infracommunale. Nous souhaitons donc solliciter l'INSEE par le biais d'une convention et moyennant un financement, afin d'obtenir l'ensemble de ces données et ainsi pouvoir réaliser le diagnostic. Il vous est demandé de nous autoriser à solliciter la subvention auprès de l'INSEE.

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur NOGAREDE, vous voyez qu'encore une fois, nous allons dans la même direction. Cette fois-ci, ce sont les services du GEA qui travaillent en interne. Nous avons simplement besoin de quelques données de l'INSEE, mais nos fonctionnaires travaillent pour éviter de faire appel à des études externes fort coûteuses alors que nous disposons de toutes les compétences en interne.

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** de conventionner avec l'INSEE de Haute-Normandie, afin de pouvoir disposer de l'ensemble des données comparatives et des mises en perspective visant à compléter le travail de diagnostic territorial initié dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2015-2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, les conventions et les avenants afférents à ce dossier.

## ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets — Année 2013

#### **M. Jean-Robert DAIX**

Il s'agit de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013, qui vous a été remis. Ce rapport sera ensuite transmis aux communes du GEA ainsi qu'au Préfet.

#### **M. Alain NOGAREDE**

Nous devons, aujourd'hui, prendre acte de trois rapports sur les déchets, sur l'eau et sur les transports. Les services ont travaillé pour réaliser ces rapports, mais je pense qu'*in fine*, ils sont sous-utilisés. Il me semble que nous pourrions organiser un conseil d'agglomération supplémentaire afin de discuter de ces rapports et en tirer des conclusions pour apporter des améliorations sur l'année N+1.

À la page 27 du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, nous constatons que la taxe des ordures ménagères est de 12,15. Comme nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts, le SETOM devra trouver une solution pour ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères et je suis d'accord pour que le prix reste le même qu'actuellement pour les cinq ans à venir.

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous sommes une nouvelle fois d'accord. Le SETOM nous demande des augmentations auxquelles nous restons opposés.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2013

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### Rapport annuel sur les Prix et la Qualité des Services Eau potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif – Année 2013

#### **M. Guy DOSSANG**

Le rapport annuel sur les prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif, comporte un volet d'introduction présentant l'organisation et les moyens de la direction de l'eau ainsi que trois rapports sur le service d'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Ce rapport présente l'activité 2013 des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Il inventorie les divers ouvrages et équipements, les interventions, les tarifs et l'aspect financier.

Ce rapport se veut plus attractif que les précédents. Les services ont fait évoluer la trame afin d'apporter davantage de renseignements et je les remercie pour leur travail. Pour mémoire, le service public dessert 25 963 abonnés au 31 décembre 2013. Le service facturation a recensé 3162 mutations. À la page 18, vous trouverez un diagramme sur le parc des compteurs d'eau froide lequel met en évidence une moyenne d'âge des compteurs de dix ans. Conformément au décret du 6 mars 2007, la Régie s'attache à modifier l'ensemble des compteurs anciens et généralise la pose de modules de radio relève. Vous pourrez lire, en page 34, que 377 compteurs ont été réparés en 2013, en plus des 58 interventions d'entretien sur les réseaux d'eau. Le service études/réseaux a réalisé 1,5 million de travaux sur les réseaux d'eau potable. La campagne des changements de branchements en plomb est engagée et 250 unités ont été changées en 2013. 6 639 679 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur 2013. Le rendement du réseau est de 68,5 et je vous assure que les calculs de 2013 reposent désormais sur une formule fiable qui intègre l'ensemble des paramètres servant à ce calcul : volume HT, vendu. À ce titre, le plan d'actions interne au service a été mis en place pour améliorer le rendement. Il a été présenté lors de la réunion de la quatrième commission du 3 juin 2014. Olivier BOUCRY travaille sur ce sujet.

195 prélèvements ont été réalisés en 2013 dont un qui n'était pas conforme et qui a été réalisé sur une installation sans tirage d'eau. Il n'est donc pas représentatif de la zone. L'agence régionale de santé a mis en évidence, lors d'analyses nouvelles, la présence de perchlorate à des concentrations de 5 à 7 microgrammes par litre d'eau distribué sur les zones de distribution de Parville et de Tourneville. Des analyses ont été effectuées les 21 janvier, 17 février et 14 mars 2014. Une information générale a été instaurée par le GEA pour l'ensemble des abonnés concernés par ce secteur de distribution.

Une optimisation des contrats, pour l'énergie, a été réalisée en 2013, ce qui a abouti à une économie sur les coûts de fonctionnement de 22 656 euros pour l'UTEP et de 3970 euros pour le forage de Parville.

Parmi les dossiers d'actualité, nous pouvons citer :

- le programme de changement de compteurs associé à la généralisation de la pose de radio relève ;
- le lancement du schéma directeur d'adduction d'eau potable ;
- l'étude de la sécurisation sur le secteur nord ;
- l'étude de recherche de la pollution sur le captage de Normanville ;
- l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable ;

- le diagnostic des ouvrages de stockage sur le périmètre de protection rapprochée d'Arnières sur Iton ;
- le déploiement de matériel de sectorisation ;
- la réhabilitation des réservoirs.

Vous trouverez, dans ce rapport, l'inventaire des ouvrages du service, pour l'assainissement collectif, ainsi que les différentes compétences pratiquées. Des fiches descriptives détaillent les différentes stations d'épuration du GEA, le CTEU de Gravigny, le STEP de Miserey, de Caugé et du Boulay Morin. Un accent particulier est mis sur le CTEU, à travers un explicatif détaillé des fils d'eau, boue et apports extérieurs. Un rappel est réalisé sur les interventions de la cellule « industrie » en rapport à la réglementation des affluents industriels déversés dans les réseaux. L'inventaire précis du linéaire des réseaux curés sur 2013 est présenté dans le rapport. Il mentionne les 51,8 km de canalisations d'eaux usées curées dans le périmètre de la ville d'Évreux et les 172,8 km de canalisations curées dans les autres communes du GEA. De même, en rapport avec la connaissance des réseaux, le GEA a missionné l'entreprise SATER pour des inspections télévisées des réseaux qui représentent un linéaire de 6375 mètres. En termes de réhabilitation de réseaux, le GEA a entrepris, en 2013, des travaux pour un montant de 177 890 euros. Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 20 445 au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 413 abonnés par rapport à 2012. Sur les 340 km du réseau d'assainissement, 160 points noirs ont été décelés en 2013. Les principaux dossiers, en cours de traitement, concernent les extensions des réseaux d'assainissement ainsi que la réhabilitation des tronçons les plus anciens, conformément au schéma directeur de 2007.

Pour l'assainissement non collectif, je vous rappelle brièvement les compétences exercées par le SPANC :

- le diagnostic des installations ;
- l'entretien des ouvrages ;
- la réhabilitation des ouvrages.

Au 31 décembre 2013, 4028 installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées. Nous n'avons pas pu inspecter 746 installations en raison d'une proximité de date pour la mise en place de l'assainissement collectif ou de refus de propriétaire. Le SPANC poursuit ses missions de contrôle de réalisation et de conception dans le cadre des demandes de permis de construire. Il est également sollicité régulièrement pour effectuer des vidanges des ouvrages, 66 ont été réalisées en 2013 et 17 installations ont été réhabilitées. Ce programme se poursuit aujourd'hui. Le programme à venir, en termes de réhabilitations, fait état de 100 réhabilitations pour 2015, à nuancer avec le nombre de retours positifs de la part des abonnés.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie, Monsieur DOSSANG, pour cette synthèse de qualité.

#### **M. Alain NOGAREDE**

Lors de la quatrième commission, j'avais lu dans ce rapport une anomalie. En effet, on a vendu moins d'eau en 2013 qu'en 2012, pour autant, les recettes de vente et d'assainissement sont beaucoup plus élevées. Face à cette contradiction, il m'avait été assuré qu'une réponse écrite me serait apportée, ce qui a bien été le cas. Je comprends d'où proviennent ces erreurs. Il s'avère qu'on rattache à l'année 2013, des consommations d'eau de 2012, un peu hasardeuses.

Le résultat des interventions réalisées se solde positivement parce que le Vice-président s'est engagé à remettre en ordre toute la facturation en 2015. J'aimerais que cet engagement soit inscrit au procès-verbal. De plus, un engagement ferme de la mensualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 implique de contacter les abonnés pour connaître ceux qui souhaitent être mensualisés. Lors de la commission des finances, il a été notifié que le prix de l'eau et de l'assainissement n'augmenterait pas au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Malgré des discussions difficiles, ces trois bonnes nouvelles permettent de clarifier sainement ce dossier et nous pourrions réaliser d'autres avancées afin d'améliorer davantage le dossier de l'eau et de l'assainissement.

#### **M. Guy LEFRAND**

Rassurez-vous, ce qui a été dit par Monsieur le Vice-président a évidemment été discuté et validé avec le Président et je suis en totale adéquation avec les propos de Monsieur Guy DOSSANG. Les retards de facturation seront mis à jour au cours de l'année 2015. Ils ont créé de grands problèmes de précarité chez les plus fragiles de nos concitoyens. Pour éviter que cela se reproduise, nous mettrons en place la mensualisation au premier trimestre 2016. Le dossier de l'eau sur lequel nous avons longuement débattu reviendra prochainement à l'ordre du jour, je vous en fais la promesse.

#### **M. Guy DOSSANG**

Vous avez fort bien répondu, Monsieur le Président. Je trouve regrettable d'avoir lu, dans un journal, des propos tenus en commission de finances. Il est certain que nous avons parlé de ne pas réaliser d'augmentation en 2015, mais cela reste des dires tenus en commission.

#### **M. Guy LEFRAND**

Les propos tenus en commission sont purement consultatifs, vous le savez. Le Conseil Communautaire fixera, *in fine*, ces choix. Le Conseil Communautaire, vous tous ici rassemblés, déciderez et non pas des personnes qui auraient entendu des propos tenus en commission.

**M. Rémi PRIEZ**

Je souhaite juste exprimer une remarque. Je pense que ces rapports sont liés à de grandes compétences de l'agglomération et sont des outils de communication. Or, les pages de garde n'ont aucune homogénéité et sont disparates. Nous devrions, en termes d'image, travailler davantage sur la présentation de ces rapports.

**M. Claude BEHAR**

Je souhaite poser une question, émise par un administré d'Aviron. Celui-ci a fait une demande auprès des services pour une extension d'eau potable. Or, il est très surpris puisque pour 52 mètres linéaires, il lui est demandé la somme de 12 211 euros Hors Taxes. Puis-je avoir des éléments d'explication qui me permettraient de lui répondre ?

**M. Guy LEFRAND**

Votre administré a droit à une réponse. Je vous propose de nous fournir des éléments plus précis pour que nous puissions vous apporter une réponse.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je souhaite émettre une incise qui ne relève pas des compétences de l'agglomération. Néanmoins, les augmentations de l'eau et de l'assainissement commencent à peser très sérieusement sur les abonnés. À mon sens, cela devrait conduire les organismes de logement auxquels nous siégeons, à revisiter la question des compteurs individuels et collectifs. Un certain nombre d'organismes a fait l'impasse sur les compteurs individuels, du fait des complications et des coûts importants. Ces coûts méritent d'être examinés de nouveau au vu de la nouvelle tarification. Celle-ci entraîne un double effet pervers quand elle est collective et que les abonnés n'ont pas leur compteur d'eau dans leur appartement. D'une part, cela n'est pas équitable et d'autre part, en déresponsabilisant les abonnés, nous arrivons à des surcroûts de consommation. Il est donc nécessaire que le service de l'eau et l'agglomération incitent les bailleurs sociaux à reparler des compteurs individuels. Les particuliers y gagneraient, notamment ceux qui habitent dans du collectif où les prix des loyers seront bientôt dépassés par les charges.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Nous transmettrons aux personnes concernées. Nous avons effectivement un problème de coût. Il est indispensable d'établir le ratio entre l'équité et le coût et envisager des solutions. L'eau et l'énergie sont des sujets qui pèsent très lourds dans les budgets de nos concitoyens et qui pèseront de plus en plus lourds dans les années à venir. Ce sont des sujets que nous devons traiter et prioriser au sein de notre collectivité.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je m'aperçois qu'en page 25 du rapport, il est indiqué que les 459 abonnés de Sacquenville consomment 294 022 m<sup>3</sup> d'eau sur l'année 2013 alors que les abonnés de Gragny n'en consomment que 208 569 m<sup>3</sup>. La population n'étant pas la même, je ne comprends pas cette différence, soit c'est une erreur, soit nous avons beaucoup de fuites à Sacquenville.

**M. Guy DOSSANG**

Je pense qu'il s'agit certainement d'une erreur qui sera corrigée.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous félicite pour votre étude approfondie du rapport, Monsieur James. Nous vous apporterons une réponse circonstanciée et écrite.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2013*

### **Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton – Création d'un observatoire départemental — Convention de partenariat Conseil Général – GEA**

**M. Guy DOSSANG**

Cette délibération a pour objet une convention de partenariat avec le Conseil général pour la mise en œuvre d'un observatoire départemental des bassins d'alimentations de captages de l'Iton, des Coteaux, de la vallée de l'Iton et de la Queue d'hirondelle. Elle comprend deux thématiques : le suivi des eaux brutes arrivant au captage et le suivi des reliquats d'entrées et de sorties divers. Le GEA sera l'interlocuteur direct auprès des exploitants. Il fournira au Conseil général les données collectées et renseignera la base de données fournie. Il assurera au prestataire l'accès des captages pour les prélèvements. Le Conseil général, lui, assurera la prise en charge des marchés et le financement des analyses de l'eau. Il se chargera de transmettre les dates de prélèvement, la compilation des résultats. Il organisera la mise en place d'un comité de pilotage. Ce partenariat n'a aucune incidence financière pour le GEA. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec le Conseil Général pour la mise en œuvre de l'Observatoire Départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (dont le BAC ITON) ainsi que toutes pièces relatives à cette opération

**Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton — Action d'accompagnement des artisans — Action groupée territoriale « Eaux-déchets » — Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

**M. Guy DOSSANG**

Il s'agit de signer une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de mettre en œuvre le plan d'actions du bassin d'alimentation de captages de l'Iton. L'action est groupée « eaux et déchets ». L'objectif est de protéger les 21 captages sensibles, classés Grenelle. Des entreprises de moins de 50 salariés sont concernées. Cette offre est proposée gratuitement. Cette action permettra à l'Agence de l'eau de financer directement les CMA puisque les collectivités ont identifié le bassin d'alimentation de captages de l'Iton comme un enjeu de territoire. Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention relative à l'action d'accompagnement des artisans sur le territoire des Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton), à passer avec l'ensemble des partenaires suivants : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, la Chambre Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie, la Communauté de Communes du Pays de Conches, le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du Sud de l'Eure, la Communauté de Communes du Pays de Damville, la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, et tout avenant éventuel à intervenir ; cette convention s'inscrit dans le plan d'actions « industriel » du BAC Iton, et vise à réduire l'impact des activités artisanales, en particulier prévenir les risques de pollution de la nappe d'eau potable

**Distribution de l'eau potable — Mise en œuvre de la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation — Modification du règlement de distribution d'eau potable**

**M. Guy DOSSANG**

La nouvelle loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation d'eau potable nous amène à modifier le règlement. Les nouvelles conditions sont :

- l'interdiction de vente à un consommateur sans accord préalable ;
- l'obligation d'une information précontractuelle assez détaillée ;
- un droit de rétractation du consommateur lorsque le contrat n'est pas établi dans les locaux du service ;
- la nécessité pour le service d'apporter la preuve, en cas de litige, qu'il a rempli toutes ses obligations vis-à-vis du consommateur.

Une note de la Fédération Nationale des Collectivités présente plus précisément les conséquences de la loi relative à la consommation du 17 mars 2014. Cette loi impose au GEA de mettre fin à la pratique de la facture contrat pour les particuliers qui découle de l'interdiction de vendre sans accord préalable. Le GEA doit inscrire un certain nombre de mentions dans ce contrat. Le service est obligé de se doter des moyens appropriés pour prouver qu'il a respecté ses obligations. Il vous est soumis deux contrats : un contrat d'abonnement pour ouverture ou mutation et la résiliation de contrat pour fermeture ou mutation.

En substitution du montant perçu dans le cadre de la facture de contrat de vingt euros, il est proposé d'intégrer au règlement de distribution d'eau potable des frais de mise en service d'un montant de vingt euros correspondant aux coûts induits par la fermeture du branchement à chaque résiliation d'abonnement.

Par ailleurs, nous modifions l'article 42 pour y intégrer le paiement en ligne des factures d'eau et d'assainissement. Aujourd'hui, cinq personnes testent le paiement en ligne des factures d'eau qui sont des personnes du service et moi-même.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur DOSSANG, nous appelons votre démarche la simplification administrative.

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation et de la modification subséquente du règlement de distribution d'eau potable, les projets de contrats d'abonnement et de résiliation de contrat qui devront être passés avec les consommateurs, **INSTAURE** des frais de mise en service de compteur pour un montant 20 € et **MODIFIE** le règlement de distribution d'eau potable en ce sens

## Animation du bassin versant de la Vallée de l'Eure — Convention d'animation CCEMS/GEA — Prolongation – Avenant n° 3

### **M. Guy DOSSANG**

Il s'agit de proposer une prolongation par un troisième avenant à la convention d'animation entre la CCEMS et le GEA. Ce partenariat a été engagé depuis 2007 pour coordonner les actions pour la maîtrise des ruissellements et la protection de la ressource en eau du bassin versant de la Vallée de l'Eure. La répartition est de 17 % pour le GEA et 83 % pour la CCEMS. Les travaux, sur la commune d'Irreville, ont débuté le 17 août 2014. Afin de poursuivre sur les communes de Saint Vigor et de Reuilly, il est nécessaire de reconduire la convention. Compte tenu des programmations pluriannuelles des opérations, il convient de prolonger de trois ans cet avenant.

### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** la reconduction de la convention d'animation du Bassin versant de la Vallée d'Eure (mise en œuvre d'actions pour la maîtrise du ruissellement et pour la protection de la ressource en eau) passée entre la CCEMS (Communauté de Communes Eure Madrie Seine) et le GEA pour une durée de 3 ans, soit un terme au 31 décembre 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération ou son représentant à signer l'avenant n°3 à passer à la convention de partenariat GEA/CCEMS formalisant cette prolongation

## Schéma directeur d'eau potable – Suivi – Composition du Comité de pilotage

### **M. Guy DOSSANG**

Le GEA souhaite mettre à jour son schéma directeur d'adduction d'eau potable, élaboré sur une partie du territoire du GEA en 1998, afin d'actualiser son patrimoine et de définir un programme pluriannuel et qualitatif de l'alimentation en eau potable. Ainsi, il disposera d'un diagnostic d'ensemble, des moyens de connaissance et d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les 37 communes. Nous devons, à la demande de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, réaliser une étude de sécurisation pour les périmètres suivants :

- la Communauté d'agglomération Seine Eure
- le syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg
- le syndicat intercommunal d'Adduction en eau potable d'Évreux Nord
- le syndicat d'adduction en eau potable d'Hondouville
- le GEA

Il est donc proposé la création d'un comité de pilotage, dont la représentation serait de quatre représentants pour le GEA, un représentant pour le syndicat d'Évreux Nord, un représentant pour la mairie de Normanville, les financeurs et l'Agence de l'Eau.

Des candidatures ont été effectuées en quatrième commission, celle de Monsieur Martial FEUVRAIS, de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, moi-même et concernant la mairie de Normanville, Monsieur Philippe VIVIER. Il nous manque donc encore une personne.

### **M. Guy LEFRAND**

Pour compléter sur les quatre postes qui sont à pourvoir dans le cadre de ce comité de pilotage, nous avons quatre candidats. Or, Monsieur VIVIER n'est pas conseiller communautaire et il semble difficile d'intégrer, aujourd'hui, dans le comité de pilotage du GEA, une personne qui n'est pas conseiller communautaire.

Nous proposons d'intégrer expressément un représentant de la mairie de Normanville, dont le captage a été pollué. Il resterait donc un quatrième poste de représentant du GEA à pourvoir.

En d'autres termes, je pense que Monsieur Philippe VIVIER est connu et reconnu par tous, mais comme il a choisi de ne pas siéger au Conseil communautaire, nous ne pouvons pas l'intégrer comme représentant du GEA, mais uniquement comme représentant de la mairie de Normanville. Il reste donc un quatrième poste à pourvoir.

Quelqu'un souhaite-t-il se porter candidat ?

### **M. Alain NOGAREDE**

Je crois que cette étude est très chère, à hauteur de 700 000 euros. Néanmoins, je suis candidat.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci, Monsieur NOGAREDE, pour votre spontanéité.

Je vous propose donc les quatre candidatures suivantes pour le GEA : Messieurs DOSSANG, CINTRAT, FEUVRAIS et NOGAREDE et pour la mairie de Normanville, Monsieur Philippe VIVIER.

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un Comité de Pilotage pour le suivi des études de sécurisation de l'alimentation en eau potable, ainsi constitué :

GEA : 4 représentants

CASE : 1 représentant

SERPNI : 1 représentant

SIAEP Hondouville : 1 représentant

SIAEP Evreux-Nord : 1 représentant

Mairie de Normanville : 1 représentant

les financeurs

les services de l'Etat

**DECIDE** la création d'un Comité de Pilotage pour le suivi des études de Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable, ainsi constitué :

GEA : 4 représentants

SIAEP Evreux-Nord : 1 représentant

Mairie de Normanville : 1 représentant

les financeurs

les services de l'Etat

et **DESIGNE** MM Guy **DOSSANG**, Jean-Luc **CINTRAT**, Martial **FEUVRAIS** et Alain **NOGAREDE** en qualité de représentants du GEA au sein de ces deux Comités de Pilotage.

### Captage de Normanville et nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Iton — Pollution — Etudes hydrogéologiques – Suivi – Composition du comité de pilotage

**M. Guy DOSSANG**

Le captage de Normanville n'est plus utilisé depuis 2010 à la suite d'une contamination au tétrachloréthylène et au trichloréthylène. Le syndicat d'Évreux Nord a lancé, à la demande de la Préfecture, une étude pour connaître l'origine de la contamination. Celle-ci a été confirmée et elle est due à du PCE. Les cinq collectivités concernées (la Communauté d'agglomération Seine Eure, le syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg, le syndicat intercommunal d'Adduction en eau potable d'Évreux Nord, le syndicat d'adduction en eau potable d'Hondouville et le GEA) ont décidé de créer un comité de pilotage avec le même nombre de représentants que le comité de pilotage du nouveau schéma directeur d'eau potable. Il pourrait donc être constitué par les mêmes personnes.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous propose donc les mêmes candidatures si Monsieur NOGAREDE est d'accord pour siéger également. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un Comité de Pilotage pour le suivi des études hydrogéologiques menées consécutivement à la pollution du captage de Normanville et de la nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Iton, ainsi constitué :

GEA : 4 représentants

CASE : 1 représentant

SERPNI : 1 représentant

SIAEP Evreux-Nord : 1 représentant

SIAEP Hondouville : 1 représentant

Mairie de Normanville : 1 représentant

les financeurs et les services de l'Etat.

et **DESIGNE** MM Guy **DOSSANG**, Jean-Luc **CINTRAT**, Martial **FEUVRAIS** et Alain **NOGAREDE** en qualité de représentants du GEA au sein de ce Comité de Pilotage.

### Commune d'Évreux – Ancienne station d'épuration — Poste de refoulement et bassin de stockage restitution — Acquisition de la parcelle AH 637 — Autorisation de signature de l'acte donnée au 1er Vice-président du GEA

**M. Guy DOSSANG**

Dans le cadre de la construction du centre de traitement des eaux usées de Gravigny, par délibération respective, le GEA et la ville d'Évreux avaient acté la cession au profit du GEA. Dans le cadre de la rédaction de l'acte, le notaire se réfère à un autre dossier et, pour lui, les deux personnes qui signent doivent être distinctes. Or, le Président du GEA est également le Maire d'Évreux. Étant donné que les arrêtés de délégations des vice-présidents n'incluent pas expressément la signature d'acte authentique, il est proposé au premier vice-président de signer cet acte à la place du Président.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit donc juste d'une régularisation. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-président du GEA à **SIGNER** l'acte d'acquisition et tout autre document à intervenir dans le cadre de l'acquisition, par le Grand Evreux Agglomération, de la parcelle AH 637 appartenant à la ville d'Evreux, sur laquelle le GEA a construit un bassin de stockage restitution et un poste de refoulement rendus nécessaires par la construction du Centre de Traitement des Eaux Usées

**SPANC — Définition des zones à enjeux environnementaux****M. Guy DOSSANG**

Deux arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012 ont profondément modifié l'approche des services publics d'assainissement non collectif à propos des contrôles et des réhabilitations des ouvrages. Alors que la précédente réglementation fixait des délais pour les réhabilitations, ces délais ont désormais disparu en prévoyant, en revanche, des caractéristiques précises pour déterminer le dimensionnement des ouvrages.

L'arrêté du 27 avril 2012 caractérisait clairement la méthodologie pour l'organisation des contrôles et par déduction, il fixait le rythme des réhabilitations des installations classées non conformes. En effet, le législateur a souhaité engager une remise en état plus progressive et réaliste des travaux de mise aux normes. L'enjeu financier majeur de ces travaux pour les agences de bassin (AESN), qui participent à leur financement, était démesuré et inatteignable. Le délai initial de quatre ans, laissé au propriétaire pour engager des travaux, est devenu caduc. Dans ce contexte et pour préserver un levier vis-à-vis des propriétaires, le législateur a prévu la définition de zones à enjeux au sein desquelles les installations non conformes revenaient aux propriétaires au regard des programmes de réhabilitation. Chaque collectivité a le pouvoir de définir ses propres zones au regard de ces particularités. Le dixième programme de l'Agence de l'Eau est assez ambigu sur les critères d'attribution des aides relatives aux travaux de réhabilitation. Il n'est pas acquis que toutes les installations défaillantes seront financées ou si, seules celles situées dans les zones à enjeux seront finançables. Il convient donc d'anticiper l'avenir et de définir des zones à enjeux environnementales pertinentes, pour que le Grand Evreux Agglomération soit en capacité de faire bénéficier ses usagers d'aides appropriées. Sur les treize communes concernées actuellement par le périmètre de protection éloigné des captages, seules, six resteront, à terme, en assainissement non collectif et pourront bénéficier de subventions pour des réhabilitations. Il s'agit des communes de Caugé, la Trinité, le Vieil Evreux, Saint Luc, Tourneville et Cierrey. Les sept communes restantes, qui sont destinées à intégrer la zone de collecte de l'assainissement collectif, à savoir Parville, Saint Sébastien de Morsent en totalité, Arnières sur Iton en totalité, les Baux Sainte-Croix en totalité, le Val David, Normanville et Sacquenville, ne pourront bénéficier de subventions pour les réhabilitations. En revanche, par rapport à la délibération du 16 février 2012, les habitants auront dix ans pour amortir leur réhabilitation et se raccorder à l'assainissement collectif. Seules les communes véritablement impactées par cette définition de zones d'enjeux sont celles incluses dans le corridor le long de l'Iton, à savoir Saint-Germain des Angles, Normanville lieu-dit les Pénétraux, Gravigny et Tourneville. Les habitants se voient imposer un délai de quatre ans pour y entreprendre les réhabilitations des assainissements non collectifs et non conformes, alors que, sans la définition de cette zone à enjeux, les habitants n'auraient aucun délai pour réhabiliter. Les membres de la quatrième commission proposent d'acter la définition d'une zone à enjeux sur les territoires du Grand Evreux Agglomération et de retenir le schéma suivant des définitions :

- la création d'un corridor de protection le long de l'Iton de l'Eure de 1000 mètres de chaque côté des berges ;
- la protection des mares restaurées à travers une zone de 200 mètres autour de celle-ci ;
- l'intégration du BAC ITON

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Vous parlez d'une protection de 200 mètres autour des mares restaurées. Qu'en est-il des mares non restaurées ?

**M. Guy DOSSANG**

Il sera certainement nécessaire que ces mares soient restaurées. Ce projet a débuté en 2005. Jusqu'à aujourd'hui, trente mares ont été restaurées. Pour restaurer les mares, les communes doivent en faire la demande au GEA.

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Merci, Monsieur DOSSANG. Je sais que mes interventions sont moins drôles que celles de Monsieur NOGAREDE, mais les mares ont un intérêt écologique et elles doivent être préservées.

**M. Marc MORILLON**

Je souhaiterais savoir quels sont les critères de restauration. Nous avons bien restauré nos mares, mais ne s'agit-il pas plutôt d'éliminer les eaux polluées qui arrivent dans ces mares ? Nous n'avons jamais parlé de restauration de mares dans ces conditions. Nous avons sauvé les mares pour absorber des volumes d'eau. Or, nous avons des eaux de ruissellement qui se déversent dans les mares.



**M. Guy DOSSANG**

Je dois retrouver le dossier pour savoir ce qui a été réalisé pour réhabiliter les mares.

**M. Guy LEFRAND**

Il serait intéressant que nous puissions apporter des informations complémentaires sur ce point au vu des différentes questions. Il s'agit d'un sujet important qui concerne tout le monde.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'aimerais savoir ce qu'est une mare restaurée. Je n'en ai jamais entendu parler jusqu'à présent. Cependant, il existe une grande différence entre les services de l'agglomération au niveau des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales. Certains n'acceptent pas les mares comme bassin de captage. Sur ce point, tout est à reprendre parce que nous n'avons jamais été d'accord. Les mares doivent être curées tous les neuf ans, or cela a un coût et l'Agglomération ne souhaite pas s'en occuper. Il est donc nécessaire de savoir si le curage des mares est une compétence de l'Agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

Je constate que ce sujet sur les mares intéresse tout le monde. Je vous propose d'approfondir le sujet pour vous apporter des éléments de réponse et ainsi en débattre au prochain Conseil communautaire.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

J'interviens juste pour signaler que le Val David est maintenu dans le projet de l'assainissement collectif. Compte tenu des coûts engendrés par les difficultés du relief, pourquoi le Val David ne reste-t-il pas en assainissement non collectif ?

**M. Guy DOSSANG**

Seule une partie du Val David sera intégré au projet d'assainissement collectif.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Si la commune de Cierrey ne passe pas en assainissement collectif, comment pensez-vous passer le Val David ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons des questions précises qui nécessitent des réponses tout aussi précises. Nous vous apporterons une réponse écrite.

Sur ces réserves, je vous propose de voter. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DEFINIT (moins une abstention)** ainsi qu'il suit, le schéma des zones à enjeux environnementaux dans le cadre de l'assainissement non collectif, sur le territoire du Grand Evreux Agglomération :

- création d'un corridor de protection le long de l'Iton et de l'Eure de 1 000m de chaque côté des berges
- protection des mares restaurées à travers une zone de 200m autour de celles-ci
- intégration du territoire du BAC Iton,

et **MODIFIE** en ce sens le règlement communautaire d'assainissement non collectif

**MOBILITES DURABLES****Délégation du service public des transports urbains – Rapport du délégataire – Année 2013****M. Xavier HUBERT**

Je vous présente, de façon très succincte, le rapport sur la gestion du service public des transports urbains. La gestion et l'exploitation des transports ont été déléguées à la SEM TransUrbain, qui est une société d'économie mixte, détenue à 85 % par le GEA. Vous trouverez dans votre dossier une synthèse de certains éléments du rapport.

Il est indiqué que, par rapport à 2012, le chiffre d'affaires de 2013 est en baisse de 2 %. Cette baisse est relativement faible et le chiffre d'affaires s'établit à 7 600 000 euros.

Les ventes de titres de transport sont en hausse de 1 %, ce qui démontre une certaine stabilité. Les charges d'exploitation s'établissent à 7 550 000 euros, soit une hausse de 2 % par rapport à 2012, qui s'explique principalement par une augmentation du personnel. Le résultat financier pour la SEM TransUrbain est de 127 000 euros. Ce résultat est le plus faible depuis 2005, mais la SEM n'a pas vocation à réaliser des bénéfices.

Il a été constaté une baisse de 1 % des kilomètres parcourus entre 2012 et 2013, liée à des intempéries plus importantes sur l'année 2013 que sur l'année 2012. Le parc de bus n'a pas subi d'évolution significative. Le GEA est propriétaire de 40 bus qui sont exploités par la SEM TransUrbain qui prend en charge également la maintenance dans le cadre du contrat. L'âge moyen des véhicules est de 7,25 ans au 31 décembre 2013.

La fréquentation du réseau est relativement stable avec – 0,7 % pour un nombre de voyages supérieur à 3 900 000. 15 % des voyages sont gratuits. La qualité du service rendu est appréciée par les usagers du réseau puisque 89 % des utilisateurs se déclarent satisfaits de la prestation de la SEM TransUrbain, ce qui représente 2 points de plus par rapport à une précédente étude qui datait de 2011.

Le taux de fraude est relativement faible et s'élève à 0,15 % sur un total de 121 000 passagers contrôlés en 2013. Il est toutefois signalé que le taux de recouvrement des amendes n'est que de 33 %, ce qui reste assez faible.

**M. Alain NOGAREDE**

Sur cette délibération, je voudrais préciser certains éléments. Certes, la nouvelle délégation est une SEM, mais l'actionnaire principal reste le GEA. Cette SEM, avec une délégation de service public, est donc particulière puisque le GEA est actionnaire à 85 %. De plus, TransUrbain paie des impôts. Quand TransUrbain réalise des bénéfices, ceux-ci sont reversés, pour partie, au GEA, mais après l'impôt sur les sociétés. Le GEA est le financeur essentiel de la SEM à hauteur de 4 700 000 euros, ce qui correspond à la subvention forfaitaire d'exploitation. Or, la compensation tarifaire n'est que de 1 500 000 euros. Les tickets vendus par les chauffeurs de bus ne représentent que 1 400 000 euros. Quand nous regardons les frais afférents pour réaliser 1 400 000 euros de recettes, la marge entre les dépenses et les recettes est relativement minime. Je prends acte de ce rapport, mais un jour, il sera nécessaire d'évoquer la notion de Régie, financièrement celle-ci serait plus intéressante que la délégation de service public. Une délégation de service public doit assumer le risque financier. Or, le TransUrbain ne prend aucun risque puisque le GEA compense. Pour moi, la SEM TransUrbain me semble être une société-écran.

**M. Guy LEFRAND**

Pour une fois, je ne suis pas d'accord avec votre conclusion. Je ne suis pas certain que la Régie aurait plus d'avantages que la DSP. Le travail réalisé par TransUrbain et son personnel apporte une vraie satisfaction aux habitants de l'Agglomération.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PREND ACTE** du rapport de Trans Urbain, délégataire du service public de gestion et d'exploitation des transports urbains du GEA, établi au titre de l'année 2013.

**Feu d'artifice du 13 juillet 2014 — Mise en place d'une desserte – Avenant au contrat de DSP**

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de Délégation de Service Public. Cet avenant concerne une opération qui s'est déroulée dans le cadre des festivités du 14 juillet. Il avait été créé des dessertes supplémentaires pour permettre, dans le cadre de la Coupe du Monde de Football avec des départs en centre-ville, de se rendre au stade Jean ROCHARD. Cette opération a permis de transporter 60 personnes. Par conséquent, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à passer au contrat de Délégation de service public formalisant la mise en œuvre d'une desserte bus le 13 juillet 2014 (feu d'artifice), ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Commune d'Evreux — Rue Berthelot – Modification de la desserte SDPP – Avenant au contrat de DSP**

**M. Xavier HUBERT**

Ce dossier est le même que le précédent. Dans le cadre de l'extension de la société de diffusion de produits de parfumerie, SDPP, une voie publique empruntée par les bus a été privatisée. Par conséquent, le trajet des bus a été modifié. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant qui permet de matérialiser la suppression de l'arrêt de bus rue Berthelot et de créer un autre arrêt, à proximité.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à passer au contrat de Délégation de service public pour formaliser la modification de la desserte de la rue Berthelot à Evreux, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Délégation du service public des transports urbains – Choix du délégataire et contrat de délégation**

**M. Guy LEFRAND**

Comme le disait fort justement Monsieur NOGAREDE, il n'y avait qu'un seul candidat, mais celui-ci aurait pu être rejeté. Il vous est proposé, aujourd'hui, de choisir TransUrbain en tant que délégataire. Afin de respecter la procédure, il convient que les douze conseillers communautaires, membres de la SEM TransUrbain, quittent la salle au moment des débats et du vote. Je demande donc à Guy DOSSANG, Bernard MACH, Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Stéphanie LEBARBIER, Diane LESEIGNEUR, Patricia LEON, Driss ETTAZAOUI, Sabine MORLOCK, Fouade GHZALALE, Jean-Luc CINTRAT, Catherine BENARD et Jean-Pierre PAVON de bien vouloir sortir.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que conformément à la procédure spécifique d'une Délégation de Service Public, le dossier a été envoyé à tous les conseillers communautaires non membres de la SEM TransUrbain le 25 septembre 2014, soit 15 jours au minimum avant la date du Conseil.

Nous allons vous présenter les caractéristiques du nouveau contrat. Nous devons ensuite délibérer afin de retenir, comme délégataire du service public d'exploitation du réseau de transports du Grand Évreux Agglomération, le candidat SEM TransUrbain. Il vous sera demandé d'approuver les termes du contrat et de ses annexes pour une durée de six ans, tels que résultant du processus de négociation de la Délégation de Service Public avec ledit candidat que nous avons mené pendant plusieurs semaines. Il vous sera également demandé d'autoriser Monsieur le Président de signer le contrat de délégation avec la SEM TransUrbain.

Nous avons essayé de rationaliser au mieux les besoins qui ont été ressentis par les habitants et les élus de notre territoire. Pour la première fois, nous allons profondément modifier l'organisation de TransUrbain avec deux grandes lignes structurantes que nous appellerons désormais T1 et T2. Elles ont vocation à permettre l'économie de nombreux arrêts et donc des pertes de temps pour la majorité des utilisateurs de TransUrbain. De mémoire, 80 % des utilisateurs pourront emprunter ces deux lignes structurantes. Par exemple, les habitants de Saint Sébastien de Morsent rejoindront le centre-ville d'Évreux en 15 minutes, au lieu de 40 minutes actuellement.

Cette profonde modification du réseau correspond également à nos engagements. Nous souhaitons limiter la présence et le stationnement de nombreux bus en centre-ville. Tout en améliorant largement la desserte sur le territoire, nous réduisons de près de 50 % la présence de grands bus dans le centre et l'hyper centre-ville. Nous proposons également de mettre en place une navette électrique au niveau du centre-ville. Cette navette passera par de nombreux parkings, permettant ainsi de favoriser le stationnement des personnes qui viennent vivre, travailler et consommer à Évreux.

#### **M. HELLEU**

Je vous présente, en quelques minutes, les principales nouveautés du contrat de Délégation de Service Public des transports urbains.

Je rappelle qu'en matière d'organisation des transports urbains, l'autorité organisatrice de mobilité, l'AOM est le GEA. Elle a pour fonction de définir le périmètre d'application de sa politique, le PTU qui concerne l'ensemble des communes du GEA. Elle a également pour fonction de choisir le mode de gestion et le financement du service et lève le versement de transport à cet effet. En parallèle, le GEA définit et organise l'ensemble des services de transport ainsi que la politique tarifaire. Le GEA élabore un plan de déplacement urbain.

Ce nouveau contrat de transports urbains est un outil de mobilité pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des habitants et des usagers et de mettre en adéquation l'ensemble des paramètres avec ces besoins.

La DSP est avant tout un outil de procédure, mais elle va permettre de revoir le réseau de transports dans son intégralité et en profondeur. À ce titre, la DSP est une véritable opportunité avec un certain nombre d'objectifs qui ont d'ores et déjà été fléchés :

- simplifier et améliorer les dessertes actuelles ;
- renforcer la desserte des parcs d'activité et notamment, sur des horaires atypiques, soit tôt le matin et tard le soir ;
- améliorer la fréquence sur l'ensemble des lignes du réseau urbain ;
- améliorer la fluidité en centre-ville ;
- revoir l'ensemble de la politique tarifaire avec des ajustements proposés à cet effet.

Nous parlons d'un contrat qui débute au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et se termine au 30 novembre 2020. Un délégataire, la SEM TransUrbain, vous est proposé. Ce contrat de DSP est classique. Il comprend des clauses de modification d'offres, des clauses sur les moyens mis à disposition, des clauses spécifiques sur la communication et l'information et des clauses liées au régime financier et fiscal.

Nous pouvons synthétiser les apports en trois volets : le nouveau réseau urbain, l'évolution de la gamme tarifaire et l'évolution du service taxi bus et du service PMR. L'ensemble de ces modifications devra être mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il reste une année pour prévoir et anticiper la mise en œuvre de ces différentes fonctionnalités avec une feuille de route qui sera établie à cette fin.

Le contrat a procédé à une optimisation des différentes lignes. Aujourd'hui, il vous est proposé un contrat qui comporte huit lignes contre onze initialement, dont deux lignes structurantes, appelées T1 et T2 qui renvoient à une référence de qualité de service liée à la régularité et aux fréquences qui sont augmentées. Ces deux lignes structurantes portent sur les dessertes du centre hospitalier vers la Madeleine et de Saint Michel vers Nétreville. Ce nouveau contrat a permis la simplification des itinéraires, à partir des itinéraires existants. Le contrat a essayé de reprendre la majorité des itinéraires qui étaient existants en termes d'aménagement et de mobilier pour limiter les coûts, mais il a repensé leur positionnement dans une perspective plus générale. En parallèle, il a donné lieu à une amélioration des temps de parcours et des fréquences de dessertes.

L'amélioration de la desserte s'est traduite, en particulier, sur trois segments :

1. La desserte des quartiers d'Évreux. Une ligne structurante T1 passe par le quartier de la Madeleine et donne lieu à des fréquences plus importantes. Nous parlons d'un bus toutes les douze minutes en heure de pointe à des horaires réguliers. La fréquence augmente de 16 % sur cette ligne.
2. Le quartier de Nétreville. La desserte sera simplifiée et améliorée en liaison avec le quartier Saint Michel. Ce dernier bénéficiera d'une seconde ligne, au-delà de la première, à une fréquence étudiée spécifiquement.
3. La desserte du CHI de Cambolle reliera la Madeleine.

Le deuxième volet d'amélioration concerne les communes périurbaines, à commencer par Saint-Sébastien-de-Morsent. Deux lignes spécifiques sont créées afin d'améliorer la qualité de desserte.

Le troisième volet d'amélioration concerne la desserte des parcs d'activité qui était un élément fort à prendre en compte dans le cadre de ce contrat. Les fréquences seront améliorées et l'organisation des lignes sera repensée à partir de l'existant, notamment au départ de la gare routière. Par ailleurs, une navette de centre-ville est introduite.

Nous avons un résultat très significatif puisque le nouveau réseau permettra de diminuer de moitié le nombre de bus qui circuleront dans l'hyper centre.

L'évolution de la gamme tarifaire concerne une évolution sur les titres eux-mêmes. Nous supprimons le ticket de deux voyages. Nous introduisons un certain nombre de tickets comme le titre groupe de cinq personnes ou un titre annuel scolaire. Les conditions actuelles de gratuité des taxis bus et des bus sont maintenues, mais nous introduisons des frais de dossier, dans une logique de rechargement. Nous introduisons une tarification basée sur le quotient familial pour les abonnements annuels, notamment les abonnements annuels adultes, jeunes et scolaires.

Les voyages en taxis bus seront limités à un aller-retour par jour et par personne. La tarification est valable jusqu'à huit voyages par mois. Au-delà, une sur-tarification de trois euros par voyage sera pratiquée. Un service de post paiement sera mis en place pour le confort des usagers. Il permettra de facturer les prestations le mois suivant l'utilisation du service.

Aucune modification n'a été apportée au contenu du service PMR. Néanmoins, il a été proposé d'aligner le régime de son utilisation sur celui des taxis bus, notamment la mise en place de pénalités en cas de non-annulation de réservation en vue de responsabiliser les clients.

La DSP est composée de trois grandes composantes qui encadrent les flux financiers entre le GEA et la SEM TransUrbain. Le delta entre le coût du service et les recettes commerciales directes et indirectes engendre une contribution forfaitaire versée par le GEA. Elle n'est pas assujettie à la TVA et elle fait l'objet d'une indexation annuelle.

Une compensation tarifaire est versée au délégataire en compensation de la politique sociale décidée par le GEA. Cette composante est assujettie à la TVA.

La redevance d'usage concerne les biens nécessaires à l'exercice du service. Elle est une charge pour le délégataire et elle est répercutée dans la contribution forfaitaire.

Entre le contrat précédent et le contrat actuel, nous constatons une stabilisation du coût financier global pour le GEA, en dehors des mécanismes d'indexation. Un nouveau mécanisme de calcul de la compensation tarifaire sera appliqué. Il permettra d'opérer un transfert de la compensation tarifaire vers la contribution forfaitaire pour éviter l'assujettissement à la TVA, dans une logique d'optimisation fiscale pour la collectivité. De plus, une redevance d'usage est introduite.

Sur le tableau schématique que je vous montre, le point de départ est la contribution forfaitaire moyenne annuelle qui est versée par l'EPCI à TransUrbain. Elle était précédemment de 4 700 000 euros. Elle passera à 6 900 000 euros. En parallèle, vous constaterez que la compensation tarifaire moyenne, versée à TransUrbain, passe de 1 500 000 euros à 270 000 euros. Il faut soustraire la redevance d'usage à ces deux participations qui est elle-même versée par TransUrbain au GEA. Vous obtenez ainsi un total de 6 300 000 euros avec l'ajout de la TVA, ce qui reste stable par rapport au précédent contrat.

La clé de partage des différentes dépenses est effectuée de la façon suivante : le GEA est responsable du gros investissement (l'achat du matériel et les travaux à réaliser sur les bâtiments) et le délégataire est responsable du petit investissement et de la maintenance.

L'ensemble de ces éléments financiers devra être formalisé dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement qui devra être mis à jour au niveau de TransUrbain et au niveau du GEA. En conclusion, je vous rappelle que l'objectif principal est de modifier l'ensemble des termes du contrat qui deviendra effectif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il va nécessiter la mise en place d'une méthodologie de travail spécifique associant les équipes techniques de l'Agglomération et les différents élus. Il donnera lieu à une feuille de route pour évaluer l'ensemble des impacts et les décliner de façon à anticiper correctement la mise en place de ce nouveau réseau. De plus, le contrat n'est pas figé dans le temps. Des modalités d'évolution sont possibles. Le contrat, lui-même, a prévu la souplesse nécessaire pour intégrer ces différentes modifications. Il offre ainsi la possibilité de ne pas recourir à des avenants dans la limite de 15 % d'augmentation du kilométrage ou de 10 % des charges d'exploitation.

Il permet ainsi à l'Agglomération de garder une certaine souplesse dans la gestion administrative de la délégation et une meilleure maîtrise des coûts. Le cas échéant, ce contrat pourra intégrer certaines évolutions qui pourront prendre appui sur des études en cours et certaines expérimentations qui ont été engagées ou qui pourront l'être à l'avenir.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie pour cette présentation synthétique, mais complète. Les négociations ont été longues, mais elles nous ont permis, pour un coût parfaitement maîtrisé, dans le cadre d'une optimisation fiscale à laquelle nous tenions, d'apporter une véritable amélioration au fonctionnement de TransUrbain. Nous pourrions, ainsi, apporter une satisfaction maximale à nos concitoyens. Comme vous l'avez remarqué, les chiffres de fréquentation étaient en baisse ces dernières années. Il était donc important que nous redonnions un dynamisme aux transports urbains sur notre territoire, tout en participant aux modifications nécessaires.

**M. Gérard SILIGHINI**

Au-delà des finances, TransUrbain et le GEA se fixent-ils des objectifs communs de développement de la fréquentation avec des outils de mesure qui seront revus annuellement ? Je pense aux voyageurs par kilomètre ou au nombre de voyageurs en général.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, très clairement. Les premières propositions de TransUrbain se basaient sur une baisse de la fréquentation des transports en bus. Nous ne pouvions pas accepter cette situation. Nous avons retravaillé longuement avec TransUrbain afin de prévoir une augmentation de la fréquentation. Afin de vérifier cette réalité, une évaluation est prévue. Elle sera mise en place annuellement afin de valider les nouveaux schémas mis en place et ainsi, apporter une véritable amélioration.

**M. Gérard SILIGHINI**

En complément, le tableau de bord est-il déjà défini avec TransUrbain ? Si oui, peut-on en disposer ?

**M. Guy LEFRAND**

Le tableau de bord n'est pas encore complètement défini, nous vous transmettrons ce dossier dès qu'il sera finalisé.

**M. Emmanuel CAMOIN**

La navette électrique en centre-ville faisait partie de mon programme lors des élections municipales. J'y ai pensé, vous allez le réaliser et je vous en remercie. Dans la présentation qui vient d'être faite, nous avons vu que le trafic allait augmenter et que les navettes seraient plus rapides. Les couloirs de bus, à Évreux, que vous aviez contestés, ne rentrent-ils pas dans ce phénomène ? J'aurais aimé disposer d'éléments de comparaison avec le dossier RATP, mais ils ne figurent pas dans le dossier que vous nous avez remis.

**M. Guy LEFRAND**

Vous ne disposez pas du dossier RATP parce que la RATP n'a pas déposé de dossier. Celle-ci s'était positionnée initialement, mais n'a pas donné suite. Le seul répondant a été la SEM TransUrbain. Par ailleurs, j'ai demandé la suppression de couloirs de bus à des endroits problématiques. Pour autant, je n'ai pas souhaité enlever des couloirs de bus qui pouvaient fonctionner. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce point. Je suis une personne très pragmatique. Je supprime ce qui ne fonctionne pas et je garde ce qui fonctionne. L'arrivée de petites navettes en centre-ville, desservant des parkings de délestage et la suppression de 50 % de traversées par les grands bus, seront plus efficaces que certains couloirs de bus.

**M. Jean-Claude JAMES**

Les communes rurales sont totalement lésées par rapport aux taxis bus. Je constate un manque d'équité flagrant entre le traitement des communes rurales et celui des communes urbaines. Jean-Louis DEBRÉ avait mis en place les taxis bus. Ils représentent un coût certain, mais ils restent moins chers que les transports à Évreux, en termes de coût de revient. Par ailleurs, les transports scolaires relèvent de la compétence de l'Agglomération. Or, où en êtes-vous sur ce point ?

**M. Guy LEFRAND**

Concernant les transports scolaires, nous sommes aujourd'hui sur la DSP TransUrbain. Il s'agit donc d'un autre sujet que nous pourrions aborder si vous le souhaitez. Les taxis bus ont effectivement été mis en place par Jean-Louis DEBRÉ. Il est certain qu'ils coûtent cher. Certains les utilisent comme une deuxième voiture. Pour autant, le Conseil communautaire fait ce qu'il veut. Si vous souhaitez étudier un avenant qui permettrait aux bus d'aller plus loin, plus souvent, dans toute l'Agglomération, c'est possible. Je vous rappelle simplement que les millions d'euros que nous coûte TransUrbain sont supportés par la collectivité et non par les utilisateurs. Nous ne pourrions jamais avoir en zone rurale les mêmes services que ceux offerts dans l'hyper centre-ville.

**M. Raynald HAMEL**

Ma remarque rejoint celle de Monsieur JAMES sur l'équité. Nous avons un projet en cours avec les services de l'agglomération pour construire une ligne avec une desserte. Vous avez raison, nous ne pourrions jamais disposer des mêmes services qu'en centre-ville. Pour autant, le contrat doit prévoir des expérimentations. Nos administrés nous posent des questions et paient les mêmes impôts qu'à Évreux.

**M. Guy LEFRAND**

Sur votre dernier point, je ne suis pas certain, mais ceci est un autre débat.

**M. Raynald HAMEL**

Je souhaite que le contrat permette de tester différentes expérimentations.

**M. Guy LEFRAND**

Nous disposons de tous les avenants possibles qui permettent de réaliser des expérimentations. Nous avons souhaité faire évoluer le réseau, qui n'avait pas bougé depuis sa construction. Il était donc important qu'il soit adapté aux évolutions urbaines et à celles des communes de l'agglomération. Nous restons ouverts à toute modification qui permettrait d'améliorer le service rendu sur des coûts raisonnables.

**M. Alain NOGAREDE**

Le GEA est composé d'un certain nombre de communes et il est nécessaire que nous travaillions ensemble pour atteindre une équité maximale. L'expérimentation menée à Aviron est un exemple. Il est certain que tout le monde a droit à la mobilité, mais dans des communes où la densité est peu importante, cela est plus difficile. Pour autant, Monsieur JAMES soulève un problème. Nous devons réfléchir sur ce sujet. Nous devons mener des études. La commission de transports doit se pencher sur ces problématiques.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous rappelle que les transports scolaires relèvent d'une compétence du GEA, qui est déléguée au Conseil général. Dans le cadre de la commission de mobilité, nous pouvons discuter avec le Conseil général de ce point afin d'apporter des améliorations.

**M. Bernard BROCHOT**

Je suis fier que les communes rurales acceptent le manque d'équité sur le sujet.

**M. Arnaud MABIRE**

Qu'en est-il des lignes virtuelles de taxis bus ?

**M. Guy LEFRAND**

Je n'ai pas la réponse. Nous vous répondrons plus précisément par écrit. Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous pouvons proposer à nos collègues de revenir. Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le délégataire TransUrbain a été choisi ainsi que le contrat, proposé par les membres du Conseil communautaire.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **RETIENT (moins deux voix contre)** en qualité de Délégué du service public d'exploitation du réseau de transport du Grand Evreux Agglomération, le candidat SEM TRANSURBAIN, **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes, pour une durée de six ans, tel que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** le contrat de délégation de service public de transport urbain, et ses annexes, à passer avec la SEM TRANSURBAIN

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE****Tableau des effectifs – Mise à jour****M. Guy LEFRAND**

Cette délibération est une simple mise à jour qui est liée aux réussites aux concours, à la prise en compte des dernières CAP et aux ajustements nécessaires pour tenir compte des recrutements à venir.

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs du GEA, étant précisé que le nombre total de postes inscrits passe de 434 à 435 postes (tableau annexé au présent compte rendu)

**REVENUS ET CHARGES****Commune de Cierrey – Réfection du pignon du préau de l'école — Attribution d'un fonds de concours****M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 6 675 euros et le GEA est sollicité pour 2 002,50 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 002,50 € à la commune de Cierrey pour la réfection du pignon du préau de l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Cierrey – Modification de l'accès au point vert et réaménagement des abords — Attribution d'un fonds de concours****M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût du projet initial est de 6 690 euros et le GEA est sollicité pour 3 345 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 345,00 € à la commune de Cierrey pour la modification de l'accès au point vert et le réaménagement des abords et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Gravigny – Réhabilitation de la salle Gérard Philipe — Attribution d'un fonds de concours**

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût du projet initial est de 36 348,23 euros et le GEA est sollicité pour 18 174, 11 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 174,11 € à la commune de Gravigny pour la réhabilitation de la salle Gérard Philipe et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Gravigny – Remplacement de la toiture de la maison du gardien des services techniques — Attribution d'un fonds de concours**

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût du projet initial est de 26 847,39 euros et le GEA est sollicité pour 13 423,69 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 423,69 € à la commune de Gravigny pour la création d'une toiture sur la maison du gardien des services techniques municipaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Gravigny – Réaménagement des locaux de la Mairie — Attribution d'un fonds de concours**

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût du projet initial est de 10 942,20 euros et le GEA est sollicité pour 5471,10 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 471,10 € à la commune de Gravigny pour le réaménagement des locaux de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Guichainville – Extension et réhabilitation de l'école maternelle — Attribution d'un fonds de concours**

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût du projet initial est de 548 531 euros et le GEA est sollicité pour 193 399,50 euros. La commune apporte la même somme et le département de l'Eure finance à hauteur 161 732 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 193 399,50 € à la commune de Guichainville pour l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

**Commune de Guichainville – Acquisition de mobilier pour l'équipement de la cinquième classe — Attribution d'un fonds de concours**

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 5 000,02 euros et le GEA est sollicité pour 2529,01 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 529,01 € à la commune de Guichainville pour l'achat de mobilier pour l'équipement de la cinquième classe et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

### Commune de Huest – Cimetière – Travaux neufs sur tombes communales et création d'ossuaire — Attribution d'un fonds de concours

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 3000 euros et le GEA est sollicité pour 1500 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 500 € à la commune de Huest pour ses travaux sur le cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

### Commune des Ventes – Changement des huisseries de l'école et des stores du restaurant scolaire — Attribution d'un fonds de concours

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 13 512,66 euros et le GEA est sollicité pour 4053,33 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 053,33 € à la commune des Ventes pour le changement des huisseries de l'école et des stores du restaurant scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

### Commune de Miserey – Remplacement du rideau métallique de l'atelier municipal — Attribution d'un fonds de concours

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 3081,60 euros et le GEA est sollicité pour 1540,81 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 540,80 € à la commune de Miserey pour le remplacement du rideau métallique de l'atelier municipal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

### Commune de Sacquenville – Achat et pose d'une cuve à fioul — Attribution d'un fonds de concours

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 6546,65 euros et le GEA est sollicité pour 1963,82 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 963,82 € à la commune de Sacquenville pour l'achat et la pose d'une cuve à fioul et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

### Commune de Saint Sébastien de Morsent – Installation d'un bâtiment modulaire pour l'extension de l'école Louis et Louise Leforestier — Attribution d'un fonds de concours

**M. Bruno GROIZELEAU**

Le coût prévisionnel de ce projet est de 152 349 euros et le GEA est sollicité pour 76 171,50 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 76 174,50 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'extension de l'école Louis & Louise Leforestier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.



### Commune de Guichainville – Sécurisation de l’atelier communal – Fonds de concours du GEA – Annulation de la délibération 32 du 26 juin 2014

**M. Bruno GROIZELEAU**

Cette demande avait été délibérée le 26 juin 2014. Cette délibération a été retirée par la commune de Guichainville.

**M. Guy LEFRAND**

Cette délibération est donc annulée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ANNULE** la délibération 32 du 26 juin 2014 qui octroyait un fonds de concours à la commune de Guichainville à l’occasion de travaux de sécurisation de l’atelier communal suite à un vandalisme, l’assurance de la commune l’ayant remboursée de ces travaux

### Commune des Ventes – Réhabilitation du chauffage de l’église – Fonds de concours du GEA – Intervention d’une nouvelle convention financière

**M. Bruno GROIZELEAU**

La commune nous sollicite pour la somme de 19 412 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l’intervention d’une nouvelle convention financière maintenant le fonds de concours de 19 412 € à la commune des Ventes pour la « réhabilitation du chauffage de l’église », et régularisant l’engagement juridique liant la commune au GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

### Commune d’Évreux — Etude sur la gestion et la régulation des débits de l’Iton – Subvention d’équipement du GEA – Intervention d’une nouvelle convention financière

**M. Bruno GROIZELEAU**

La ville d’Évreux nous sollicite pour la somme de 15 680 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**M. Bruno GROIZELEAU**

J’en ai terminé avec les fonds de concours. Sur l’enveloppe 2014 de 2 millions, le rappel des CP qui avaient été délibérés en 2013 était de 636 819 euros. Les fonds de concours, délibérés en juin, s’élevaient à 401 726 euros et nous venons de délibérer, ce jour, pour 323 577,36 euros, soit un total de 1 362 123,34 euros sur les 2 millions de l’enveloppe annuelle.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l’intervention d’une nouvelle convention financière maintenant la subvention d’équipement de 15 680 € à la Ville d’Évreux pour la réalisation d’une « étude relative à la gestion et la réfection des débits de l’Iton », et régularisant l’engagement juridique liant la ville au GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

### Compte administratif 2013 — ZAC du Vallot — Affectation du résultat de la section de fonctionnement

**M. Bruno GROIZELEAU**

Au moment de la présentation des comptes administratifs, l’affectation du résultat de la section de fonctionnement de la ZAC du Vallot a été oubliée. Il s’agissait d’un résultat d’exercice d’un montant de -77,14 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l’affectation du résultat 2013 de la Section de Fonctionnement du budget ZAC du Vallot, suivant le schéma suivant :

- résultat de l’exercice	- 77,14
- résultat reporté	0,00
	<hr/>
Résultat cumulé	- 77,14
Affectation au report à nouveau	- 77,14

## **Budget supplémentaire — Exercice 2014**

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Je vous rappelle ce qu'est un budget supplémentaire. Il s'agit de reprendre les résultats de l'exercice précédent, soit ceux de 2013 en prenant en compte l'affectation proposée. Nous intégrons au budget de 2014 les restes à réaliser de l'exercice 2013. Nous ajustons les prévisions du budget primitif des dépenses et des recettes, soit tout ce que nous connaissons depuis le vote du budget. Nous révisons certaines applications de programme, les AP/CP.

Sur la section de fonctionnement du budget principal, les recettes nouvelles supplémentaires représentent 1 360 000 euros. Elles proviennent de l'affectation du résultat pour 1 000 040 euros. Les dépenses nouvelles sont en diminution de 456 000 euros. Nous avons ajusté, à la baisse, les dotations d'amortissement. Les tarifs du SETOM ont augmenté, soit 217 000 euros de plus sur le budget 2014. Le retraitement des déchets de l'amiante s'élève à 125 000 euros. La gestion du quartier Lafayette a entraîné une dépense supplémentaire de 247 000 euros.

Il vous est demandé de consacrer l'excédent de fonctionnement de 1 816 000 euros au financement de la section d'investissement.

Si nous prenons la section d'investissement du budget principal, les recettes nouvelles supplémentaires s'élèvent à 12 766 000 euros et proviennent de report d'emprunts et de résultats affectés.

Les dépenses nouvelles supplémentaires de 9 129 000 euros proviennent des dépenses reportées et d'un prêt de 1 024 932 euros d'équilibrage du SPANC. Il vous est proposé d'affecter l'excédent prévisionnel d'investissement de 3 600 000 euros à la diminution du recours à l'emprunt.

Parmi les reprises de résultats d'ajustement habituel, nous pouvons noter l'augmentation du tarif du SETOM, qui aura un fort impact sur douze mois au budget 2015 ainsi que les prévisions de charges pour la gestion du quartier Lafayette sur laquelle nous devons être très vigilants.

Concernant le budget eau, pour la section de fonctionnement, les recettes nouvelles supplémentaires s'élèvent à 4 200 000 euros et proviennent principalement des 3 000 081 euros de pénalités émises contre la société OTV avec le contentieux sur l'UTEP. Le résultat conservé est de 1 126 000 euros. Les dépenses nouvelles supplémentaires s'élèvent à 3 436 000 euros, dont 3 790 000 euros de provisions. Nous aurons moins de 186 000 euros de crédit pour une provision d'amortissement à la baisse puisque nous aurons moins d'investissement. Une diminution de 251 000 euros pour des crédits personnels qui nous ont été rendus.

Il vous est proposé d'affecter l'excédent prévisionnel de fonctionnement de 770 000 euros à la section d'investissement.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 000 049 euros. Ce total est en « suréquilibre ». La section d'investissement de l'eau est en « suréquilibre » de 3 990 970 euros. Le budget supplémentaire est bouclé en « suréquilibre », du fait du « surfinancement » opéré dans les années 2009 – 2010. Les emprunts contractés, lors de cette période, l'ont été dans l'ignorance des subventions et des emprunts à taux zéro, pourtant contractés et que le GEA allait recevoir ultérieurement. Le décalage des investissements à venir, qui ne seront pas effectués en 2014 et en 2015, mais en 2016, implique que la section sera en « suréquilibre » en 2014 et en 2015, d'où le commentaire fait lors de la commission des finances. Si nous avions su, nous n'aurions pas tout mis dans la section investissement, mais nous en aurions conservé dans la partie fonctionnement et nous aurions peut-être moins augmenté le prix de l'eau.

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 657 000 euros à la section d'investissement.

L'investissement, pour l'assainissement, est également en « suréquilibre » de 6 333 616 euros. Le budget supplémentaire est donc bouclé en « suréquilibre » et je ferai les mêmes remarques que pour le budget « eau ». Ce sont deux budgets qui constituent des réserves pour les investissements à venir. Il est impossible que ces budgets soient inclus de nouveau dans le fonctionnement.

Si nous regardons les autres budgets annexes, notamment la mobilité, vous avez vu, lors de la présentation, que nous devons être très vigilants à partir de septembre 2015. Le coût supplémentaire proviendra des avenants. Sur un emprunt de 5 000 000 euros, contracté en début d'exercice pour le budget principal, il est proposé d'affecter 3 000 000 euros au budget « mobilité » conformément aux besoins d'emprunts. Il est plus que probable que la subvention d'équilibre, prévue au budget principal, ne soit pas réellement versée compte tenu de la perspective de recouvrement du versement de transports et du taux de consommation de la section de fonctionnement.

Concernant le budget annexe du SPANC, il convient de rééquilibrer la section par une suppression de virement à la section d'investissement pour 24 000 euros. Il vous est proposé de rééquilibrer temporairement la section par un prêt du budget principal de 1 024 000 euros, correspondant au montant du déficit du budget SPANC. Ce déficit comporte une partie conjoncturelle liée aux échelonnements accordés par le GEA aux usagers et dont la comptabilisation est progressivement réalisée. Le déficit comporte également une partie structurelle liée à l'absence de préfinancement par le budget principal des études préalables, autorisées dans les cinq premières années. Il est proposé, sur les conseils du trésorier, que le budget principal accorde un prêt remboursable de 1 024 000 euros au SPANC. Cette solution permettra de rétablir l'équilibre budgétaire à concurrence des remboursements par les usagers.

Toutefois, le déficit structurel devra, à terme, trouver une solution définitive puisque la subvention d'équilibre exceptionnelle est dérogatoire. D'après les études et nous suivons donc de très près les échéanciers, nous devrions avoir une perte de 500 000 euros environ.

L'excédent de fonctionnement reporté de la pépinière scientifique permet de couvrir, pour le moment, le déficit de gestion.

Les budgets des zones fonctionnent avec du stock. Comme en bourse, tant que nous n'avons pas vendu, nous n'avons pas perdu. Aujourd'hui, nous devons prévoir des bombes à retardement et des pertes. Un suivi des zones a été demandé en commission des finances. Il a été proposé d'augmenter la provision sur ces zones. Sur la zone du Vallon Fleuri, nous pouvons estimer la perte à 2 300 000 euros environ. Les déficits reportés des zones sont rééquilibrés budgétairement par le recours à l'emprunt. Ce sont des résultats excédentaires consolidés du budget principal et des budgets « eau et assainissement » qui couvrent ces déficits au réel.

#### M. Alain NOGAREDE

Nous savons que nous avons une ardoise sur l'assainissement individuel. Nous allons contracter un prêt à taux zéro pour le budget principal, mais nous savons que nous ne récupérerons pas 500 000 euros. Puisque nous avons une dérogation, pourquoi ne pas anticiper sur trois ans ? Je pense qu'il est plus simple de commencer à solder le dossier.

#### M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez sans doute raison. Néanmoins, nous travaillons sur l'échéancier. Aujourd'hui, le trésorier nous demande d'équilibrer les comptes, il est donc nécessaire de travailler davantage sur les échéanciers afin de maîtriser la perte.

#### M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte (moins deux abstentions) le Budget Supplémentaire 2014 arrêté en dépenses à la somme de 43 290 748,88 € répartie comme suit :**

	<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>REPORTS</b>	<b>BS</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
Investissement	24 262 342,00	9 000,00	8 377 172,47	761 985,60	33 410 500,07
Fonctionnement	65 720 365,00	487 456,00	0,00	2 060 160,22	68 267 981,22
<b>Total Budget</b>	<b>89 982 707,00</b>	<b>496 456,00</b>	<b>8 377 172,47</b>	<b>2 822 145,82</b>	<b>101 678 481,29</b>
<b>SERVICE DES EAUX</b>					
Investissement	6 275 032,00	0,00	1 411 591,31	-368 514,00	7 318 109,31
Fonctionnement	11 673 316,00	0,00	0,00	4 206 272,57	15 879 588,57
<b>Total Budget</b>	<b>17 948 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 411 591,31</b>	<b>3 837 758,57</b>	<b>23 197 697,88</b>
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>					
Investissement	12 439 236,00	0,00	3 339 699,53	4 894 000,00	20 672 935,53
Fonctionnement	11 482 108,00	0,00	0,00	827 774,26	12 309 882,26
<b>Total Budget</b>	<b>23 921 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 339 699,53</b>	<b>5 721 774,26</b>	<b>32 982 817,79</b>
	<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>REPORTS</b>	<b>BS</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>
<b>SPANC</b>					
Investissement	1 303 400,00	0,00	426 966,74	221 787,05	1 952 153,79
Fonctionnement	175 600,00	0,00	0,00	-9 842,74	165 757,26
<b>Total Budget</b>	<b>1 479 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>426 966,74</b>	<b>211 944,31</b>	<b>2 117 911,05</b>
<b>MOBILITES DURABLES</b>					
Investissement	6 115 997,00	431 633,00	2 552 214,16	736 162,23	9 836 006,39
Fonctionnement	8 859 273,00	6 619,00	0,00	230 937,39	9 096 829,39
<b>Total Budget</b>	<b>14 975 270,00</b>	<b>438 252,00</b>	<b>2 552 214,16</b>	<b>967 099,62</b>	<b>18 932 835,78</b>
<b>PEPINIERE SCIENTIFIQUE</b>					
Investissement	280 765,00	0,00	0,00	26 445,80	307 210,80
Fonctionnement	556 223,00	0,00	0,00	149 414,92	705 637,92
<b>Total Budget</b>	<b>836 988,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 860,72</b>	<b>1 012 848,72</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES ET D'HABITAT</b>					
<b>ZAC DU LONG BUISSON 1</b>					
Investissement	5 078 275,00	102 000,00	0,00	953 183,16	6 133 458,16
Fonctionnement	8 365 220,00	102 000,00	8 504,88	212 726,50	8 688 451,38
<b>Total Budget</b>	<b>13 443 495,00</b>	<b>204 000,00</b>	<b>8 504,88</b>	<b>1 165 909,66</b>	<b>14 821 909,54</b>

<b>ZAC DE LA ROUGEMARE</b>					
Investissement	50 000,00	0,00	0,00	1 481 500,92	1 531 500,92
Fonctionnement	100 000,00	0,00	20 153,63	2 015 906,35	2 136 059,98
Total Budget	150 000,00	0,00	20 153,63	3 497 407,27	3 667 560,90
<b>ZAC LA FOSSE AU BUIS</b>					
Investissement	50 000,00	0,00	0,00	92 056,00	142 056,00
Fonctionnement	50 000,00	0,00	0,00	115 220,39	165 220,39
Total Budget	100 000,00	0,00	0,00	207 276,39	307 276,39
<b>LOT. DE LA GARENNE 1</b>					
Investissement	0,00	180,00	0,00	0,00	180,00
Fonctionnement	0,00	487 635,81	0,00	0,00	487 635,81
Total Budget	0,00	487 815,81	0,00	0,00	487 815,81
<b>ZA LES SURETTES</b>					
Investissement	1 126 500,00	0,00	0,00	118 322,34	1 244 822,34
Fonctionnement	1 126 800,00	0,00	750,00	285 750,75	1 413 300,75
Total Budget	2 253 300,00	0,00	750,00	404 073,09	2 658 123,09
<b>ZAC DE CAMBOLLE</b>					
Investissement	810 095,00	0,00	0,00	1 838 824,08	2 648 919,08
Fonctionnement	582 580,00	0,00	159 334,72	293 043,13	1 034 957,85
Total Budget					
	1 392 675,00	0,00	159 334,72	2 131 867,21	3 683 876,93
	<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>REPORTS</b>	<b>BS</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>
<b>ZA MISEREY</b>					
Investissement	200 000,00	0,00	0,00	176 910,13	376 910,13
Fonctionnement	200 000,00	0,00	0,00	41 935,12	241 935,12
Total Budget	400 000,00	0,00	0,00	218 845,25	618 845,25
<b>ZAC DU LONG BUISSON - 2</b>					
Investissement	694 215,00	0,00	0,00	1 551 353,04	2 245 568,04
Fonctionnement	1 351 695,00	0,00	16 653,17	262 794,12	1 631 142,29
Total Budget	2 045 910,00	0,00	16 653,17	1 814 147,16	3 876 710,33
<b>ZAC CENTRE BOURG</b>					
Investissement	0,00	0,00	0,00	6 581,92	6 581,92
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Budget	0,00	0,00	0,00	6 581,92	6 581,92
<b>ZAC VALLON FLEURI</b>					
Investissement	1 636 820,00	0,00	0,00	2 526 660,93	4 163 480,93
Fonctionnement	2 323 435,00	0,00	574 636,60	202 212,91	3 100 284,51
Total Budget					
	3 960 255,00	0,00	574 636,60	2 728 873,84	7 263 765,44
	<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>REPORTS</b>	<b>BS</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>
<b>ZAC DU VALLOT</b>					
Investissement	158 980,00	0,00	0,00	202 693,47	361 673,47
Fonctionnement	158 980,00	0,00	24 620,97	118 852,14	302 453,11
Total Budget	317 960,00	0,00	24 620,97	321 545,61	664 126,58
<b>ZA LES LONGS CHAMPS</b>					
Investissement	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Budget	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>ZA GAUVILLE PARVILLE</b>					
Investissement	20 000,00	0,00	0,00	134 220,00	154 220,00
Fonctionnement	20 000,00	0,00	9 120,00	0,00	29 120,00
Total Budget	40 000,00	0,00	9 120,00	134 220,00	183 340,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 247 252,00</b>	<b>1 626 523,81</b>	<b>16 921 418,18</b>	<b>26 369 330,70</b>	<b>218 164 524,69</b>

## Budget supplémentaire – Exercice 2014 – Création, modification et révision d'AP/CP

### **M. Bruno GROIZELEAU**

La première modification d'AP/CP de 2014 du budget principal concerne l'acquisition de bennes à ordures ménagères à hauteur de 15 500 euros.

### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Les créations de deux AP/CP concernent le suivi de l'animation du plan de sauvegarde Aubépine et Acacia. Le montant de l'AP est de 814 330 euros et elle commencera sur 2015.

### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Le montant de l'AP/CP du suivi de l'animation du programme d'intérêt général s'élève à 420 300 euros.

### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Le budget SPANC avec la réhabilitation des installations d'assainissement individuelles montre un décalage dans les investissements. L'AP/CP qui était de 1 650 602 euros va diminuer de 464 934 euros. Le report se fera sur l'année 2016.

### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** les ajustements et les créations d'AP/CP ci-dessous :

### Budget Principal

#### AP/CP BOM – Acquisition de bennes à ordures ménagères

*Lors du vote du budget primitif 2014 cette AP/CP se présentait comme suit :*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
130102	BOM	1 180 000	0	545 192,52	200 000	200 000	234 807,48

*Les montants définitifs pour le programme d'acquisition 2014 étant connus, il est nécessaire d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :*

*Montant total de l'AP non modifié*

*CP 2014 = + 15 500 €*

*CP 2017 = - 15 500 €*

*Situation après le vote du BS*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
130102	BOM	1 180 000	0	560 692,52	200 000	200 000	219 307,48

### Création de deux AP/CP liées à l'Habitat

#### AP/CP PDS SUIVI – Suivi animation Plan de Sauvegarde Aubépine et Acacia

*Dans le cadre du Plan de Sauvegarde Aubépine et Acacia, la phase « étude » touchant à sa fin, il convient de monter une AP/CP afin de lancer le marché de suivi animation de l'opération. Ce marché pluriannuel doit être notifié fin 2014 / début 2015.*

Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
PDS SUIVI	814 330	162 866	189 300	242 164	110 000	110 000

#### AP/CP PIG SUIVI – Suivi animation Programme d'Intérêt Général

*L'opération « Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique et l'habitation indigne » a pour vocation la mise en place d'un dispositif d'aide au montage de projets de rénovation d'habitat, en vue de réaliser des économies d'énergie et améliorer les logements dits indignes, qu'il s'agisse de propriétaires occupants modestes et très modestes ou de propriétaires bailleurs. La phase étude étant achevée, le conseil communautaire du 7 janvier 2014 a validé le passage en phase opérationnelle pour deux ans avec un commencement d'opération en 2014. A cet effet la tranche conditionnelle du marché correspondant doit être activée, c'est pourquoi il est proposé d'ouvrir une AP/CP.*

Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
PIG SUIVI	420 300	14 987	203 900	201 413

**Budget SPANC****AP/CP REHAB 2010 – Réhabilitation des installations d'assainissement individuelles**

Lors du vote du budget primitif 2014 cette AP/CP se présentait comme suit :

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010 à 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
102301	REHAB2010	5 154 500,00	791 408,10	1 650 602,92	1 000 000,00	1 712 488,98

Le programme de réhabilitation 2014 étant définitivement arrêté il convient d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant total de l'AP non modifié

CP 2014 = - 464 934 €

CP 2016 = + 464 934 €

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010 à 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
102301	REHAB2010	5 154 500,00	791 408,10	1 185 668,92	1 000 000,00	2 177 422,98

**Budget principal — Exercice 2014 — Reprise de provision****M. Bruno GROIZELEAU**

En vertu du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Le GEA a procédé par délibération en date du 27 juin 2013 à la constitution d'une provision au titre de la mise en place des périmètres de protection des captages en eau potable. Cette provision d'un montant de 700 000 euros était destinée à faire face aux demandes d'indemnisation des propriétaires. Par jugement en date du 11 juillet 2013, le tribunal Administratif de Rouen a annulé l'article 3-2, rubrique 10 de l'arrêté préfectoral. Le risque étant levé, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir procéder à la reprise de provision de 700 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DÉCIDE** de procéder à la reprise de la provision relative à l'indemnisation des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de protection des captages à Arnières sur Iton en raison du jugement du 11 juillet 2013 annulant l'inconstructibilité des parcelles, et ce, à hauteur de 700 000 euros.

**Budget principal — Exercice 2014 – Constitution de provisions pour risques et charges****M. Bruno GROIZELEAU**

En application de ces principes, le Conseil communautaire a déjà constitué les provisions suivantes :

- en 2011, une provision de 1 300 000 euros pour couvrir les risques de clôture en déficit de certains budgets annexes ;
- en 2013, une provision de 300 000 euros pour permettre une participation future du GEA à la ligne nouvelle Paris – Normandie.

Il vous est proposé de réaffecter ces 700 000 euros en passant 400 000 euros pour les zones et 300 000 pour la nouvelle ligne Paris – Normandie.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DÉCIDE** de procéder à la constitution d'une provision complémentaire en vue de la participation du GEA au projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, à hauteur de 300 000 euros et **DECIDE** de procéder à la constitution d'une provision complémentaire en vue de couvrir les risques de clôture déficitaire de certains budgets annexes de zones d'activité ou d'habitat, à hauteur de 400 000 euros.

**Budget annexe eau – Exercice 2014 – Constitution de provisions semi-budgétaires****M. Bruno GROIZELEAU**

Nous avons passé une pénalité de plus de trois millions d'euros, mais il est proposé de procéder à la constitution, au budget annexe, de trois provisions pour risque juridique :

1. la construction de l'unité de traitement d'eau potable a entraîné des travaux de raccordement qui ont nécessité l'intervention d'un micro tunnelier, des complications du fait de la nature du terrain ont entraîné un préjudice. Il conviendrait de provisionner 600 000 euros.

2. L'arrêté préfectoral de protection des captages en eau potable impose des restrictions sévères aux usages agricoles. Trois agriculteurs ont formulé une demande prévue dans l'arrêté de protection. Il convient de constituer une provision de 110 000 euros.
3. Dans le cadre du marché pour la construction de l'usine de traitement de l'eau, un litige oppose le GEA à la société OTV. Le GEA a émis un titre de recettes de plus de trois millions d'euros. La société OTV conteste en réclamant la prolongation du marché initial de 27,7 mois, ce qui correspondrait à l'abandon des pénalités. La société OTV, ayant contesté en procédure contentieuse devant le tribunal administratif, nous devons donc constituer une provision d'un montant de 3 790 214 euros.

#### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DÉCIDE** de procéder à la constitution des trois provisions semi-budgétaires décrites ci-après pour un montant global de 3 790 214,16 euros :

1. **600 000 euros** au titre du contentieux en cours dans le cadre de la construction de l'Unité de traitement d'eau potable (UTE) qui a nécessité l'intervention d'un micro-tunnelier
2. **110 000 euros** pour l'indemnisation des agriculteurs situés dans le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable et qui supportent des restrictions sévères de leurs usages entraînant une perte de rendement
3. **3 080 214,16 euros** correspondant au montant des pénalités demandées par le GEA à la société OTV pour les 829 jours de retard d'achèvement des travaux de la construction de l'Usine de Traitement de l'Eau Potable (UTE) de Chenappeville ; la société a contesté en réclamant la prolongation du marché initial de 27,7 mois (et donc l'abandon des pénalités) et a engagé une procédure contentieuse, devant le tribunal administratif

### **Budget principal – Budgets annexes eau et assainissement — Exercice 2014 — Admissions en non-valeur**

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Il s'agit, ici, de passer des admissions en non-valeur. Sur le budget principal, il est nécessaire de passer 23 112,70 euros pour liquidation judiciaire. Nous avons déjà 5412,81 euros, ce qui représente un total pour le budget principal de 28 524,88 euros. Pour le budget eau, il est nécessaire de passer en non-valeur 176 331 euros. Pour le budget assainissement, il est nécessaire de passer en non-valeur 7644 euros. Nous devons donc passer en non-valeur un total de 212 500 euros.

#### **M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des sommes suivantes

- Budget principal : 28 524,88 euros
- Budget eau : 176 331,14 euros
- Budget assainissement : 7 644,08 euros

Mes chers collègues, je vous demande encore quelques minutes d'attention. Nous avons voté, en début de séance, le procès-verbal du dernier Conseil communautaire, il convient de voter également les comptes rendus des décisions prises par le Bureau communautaire des 26 juin, 10 juillet, 2 septembre et 16 septembre.

Qui est pour l'adoption des décisions prises par le bureau communautaire du 26 juin ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Qui est pour l'adoption des décisions prises par le bureau communautaire du 10 juillet ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Qui est pour l'adoption des décisions prises par le bureau communautaire du 2 septembre ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Qui est pour l'adoption des décisions prises par le bureau communautaire du 16 septembre ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

#### **M. Alain NOGAREDE**

Pourrez-vous m'apporter une réponse sur le dossier du 26 juin concernant le million du FEDER ?

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous vous apporterons la réponse.

Mes chers collègues, je vous demande de ne pas partir avant d'avoir signé le BS. La prochaine conférence des maires aura lieu le 9 décembre à 19 h, ici même, en salle de conseil.

Je vous remercie.

La réunion prend fin à 21H10.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Conseil du 14 OCTOBRE 2014

1	2	3	4	5	6	7
<b>Attractivité économique &amp; Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur &amp; Recherche - Développement usages numériques</b>	<b>Aménagement du territoire - Mobilités durables</b>	<b>Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville - Cohésion sociale &amp; Insertion</b>	<b>Eau et assainissement</b>	<b>Gestion des déchets - Environnement - Propreté</b>	<b>Voirie</b>	<b>Finances</b>
<b>Vice-présidents</b>						
Mme AUGER M. PRIEZ M. BIBES M. MABIRE	M. HUBERT Mme DURANTON	M. BOURRELLIER M. ETTAZAOUI M. DERRAR	M. DOSSANG	M. DAIX	M. MOLINA	M. GROIZELEAU
<b>Membres</b>						
Mme Agnès BAUGE	M. François GANTIER	M. Patrik WATEL	M. Martial FEUVRAIS	M. Gilbert MASCRIER (La Trinité)	M. François BIBES	M. Gérard SILIGHINI
Mme Martine SORET (La Trinité)	M. Francis BENARD (Arnières)	M. Gérard SILIGHINI	M. Eloi HAUZAY (Arnières)	M. Samuel HEROUARD (Reuilly)	M. Laurent BERNARD (La Trinité)	M. Bernard MACH
M. Thibault MONTAGNE (Reuilly)	M. Thierry LEFRANCOIS	M. Bernard MACH	M. Samuel HEROUARD (Reuilly)	M. Francis BENARD (Arnières)	M. Pascal JORET (Arnières)	M. Thierry LEFRANCOIS
M. Marc PERRIN	Mme Dominique LE DOYEN (Le Vieil Evreux)	Mme Maryvonne HANNOTEUX	M. Marc PERRIN	Mme Denise Thuillier (Le Vieil Evreux)	M. Jean-Marie NUTTENS (Reuilly)	M. Frédéric PAN (Le Vieil Evreux)
M. Patrick JAUNET (Gauville)	Mme Maryvonne HANNOTEUX	Mme Vanessa REIX (Gauville)	M. Alain NOGAREDE	Mme Vanessa REIX (Gauville)	M. Marc PERRIN	M. Alain NOGAREDE
M. Michel RANGER (Saint Sébastien de Morsent)	Mme Françoise CANEL	M. Christophe QUETEL (Irreville)	M. André DUFOUR (Gauville)	Mme Jocelyne DUCHESNE (Gravigny)	M. André DUFOUR (Gauville)	Mme Françoise CANEL
Mme Catherine DELAUNE (Sacquenville)	M. Christophe QUETEL (Irreville)	M. Jean-Claude NINIVE (Sacquenville)	M. Vincent VAN LAECKEN (Irreville)	Mme Sophie BOCAGE	Mme Sophie BOCAGE	Mme Evelyne DROUARD (Irreville)
M. Joël MAILLARD (Les Baux sainte Croix)	M. Jean-Claude JAMES	Mme Patricia LETHIAIS (Saint Martin la campagne)	M. Michel HERVIEU (Gravigny)	M. Jean-Claude NINIVE (Sacquenville)	M. Claude SEUVREY (Gravigny)	M. François GANTIER



## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Conseil du 14 OCTOBRE 2014 (suite)

1	2	3	4	5	6	7
<b>Attractivité économique &amp; Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur &amp; Recherche - Développement usages numériques</b>	<b>Aménagement du territoire - Mobilités durables</b>	<b>Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville - Cohésion sociale &amp; Insertion</b>	<b>Eau et assainissement</b>	<b>Gestion des déchets - Environnement - Propreté</b>	<b>Voirie</b>	<b>Finances</b>
Mme Bertille MIRABEL (Saint Martin la campagne)	Mme Catherine LEGER (Saint Martin la campagne)	M. Gatien COFFI (Angerville)	M. Patrick DESSEAUX (Sacquenville)	M. Gérard MELIAND (Angerville)	M. Jean-Claude JAMES	Mme Catherine DELAUNE (Sacquenville)
M. Gatien COFFI (Angerville)	M. Gérard MELIAND (Angerville)	M. Georges JAMET (Saint Sébastien de Morsent)	M. Jean-Luc CINTRAT	M. Claude BRAY (Saint Luc)	M. Jean-Pierre CANDIOT (Les Baux Sainte Croix)	M. Xavier HUBERT
M. Emmanuel VIALON (Saint Luc)	M. Claude BRAY (Saint Luc)	M. Patrice CHOKOMERT	M. Frédéric BENTLEY (Le Boulay Morin)	Mme Micheline BROUXEL (Le Boulay Morin)	M. Christophe OLIVIER (Angerville)	M. Christian DE LANGHE
M. Olivier RIGAL-ROY (Le Boulay-Morin)	M. Moïse EUDIER	M. Jean-Pierre CAPILLON (Parville)	M. Jacky JARRY (Huest)	M. Guy CORVEE (Huest)	M. Claude PERIER (Saint Luc)	M. Guy DOSSANG
M. Vincent FICOT (Huest)	M. Guy CORVEE (Huest)	Mme Catherine BENARD	Mme Françoise DAUPHIN-HENNEQUEZ (Les Ventes)	Mme Gislaine DENISE (Les Ventes)	M. Moïse EUDIER	M. Jean-Luc CINTRAT
M. Alain BREUILLARD (Les Ventes)	M. Stéphane SIMON	Mme Claudine COVRAT (Normanville)	Mme Laurence BOITEL (Le Mesnil-Fuguet)	Mme Anne-Marie VIRLOUVET (Le Mesnil-Fuguet)	M. Michel DULONDEL	M. Olivier RIGAL-ROY (Le Boulay-Morin)
M. Michel CHAMPREDON	M. Guy LESELLIER (Le Plessis Grohan)	Mme Sophie BERTIN (Aviron)	M. Jean-Pierre WALASZEK	M. Daniel BRUBAN (Le Plessis Grohan)	M. Jean-Pierre WALASZEK	M. Michel MOLINA
Mme Laurence BOITEL (Le Mesnil-Fuguet)	Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT	Mme Catherine DUMOUTIER-MANIÈRE (Fauville)	M. Jean-Claude HERY (Gauciel)	Mme Annie PREVOST (Gauciel)	M. Christophe PINEL (Gauciel)	M. Stéphane SIMON
M. Laurent GRONOWSKI (Le Plessis Grohan)	M. Gilles PREVOST (Saint Vigor)	Mme Geneviève DESORMEAUX (Le Mesnil-Fuguet)	M. Patrick MARIE (Saint Sébastien de Morsent)	Mme Corinne MARIEL (Saint Sébastien de Morsent)	M. Patrick MARIE (Saint Sébastien de Morsent)	M. Michel CHAMPREDON
M. Patrice CHOKOMERT	M. Alfred ARFI (Parville)	M. Abdoulaye MANE	M. Gilles PREVOST (Saint Vigor)	Mme Françoise MABIRE (Saint Vigor)	M. Guy BOURGEOIS (Saint Vigor)	M. Michel DULONDEL
M. Michel GOSSELIN (Parville)	Mme Claire DEGARDIN (Sassey)	M. Fouade GHZALALE	M. Georges SENKEWITCH	M. Michel GOSSELIN (Parville)	M. Jean-Pierre CAPILLON (Parville)	M. Raynald HAMEL

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Conseil du 14 OCTOBRE 2014 (suite)

1	2	3	4	5	6	7
<b>Attractivité économique &amp; Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur &amp; Recherche - Développement usages numériques</b>	<b>Aménagement du territoire - Mobilités durables</b>	<b>Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville - Cohésion sociale &amp; Insertion</b>	<b>Eau et assainissement</b>	<b>Gestion des déchets - Environnement - Propreté</b>	<b>Voirie</b>	<b>Finances</b>
Mme Catherine BENARD	M. Fabrice DAUBIER (Miserey)	M. Vincent FICOT (Huest)	M. Bertrand MAUCOLIN (Cierrey)	M. Dominique HAMON (Cierrey)	M. Fernand BARRAL	M. Patrice CHOKOMERT
Mme Cécile LEVEAUFRE (Miserey)	M. François NAY (Caugé)	Mme Coumba DIOUKHANE	M. Pascal JUPILLE (Sassey)	Mme Claire DEGARDIN (Sassey)	M. Alain DURECU (Sassey)	M. Alfred ARFI (Parville)
Mme Pascale FIASSE (Caugé)	Mme Viviane HUYGHE (Normanville)	Mme Francine MARAGLIANO	M. Hervé GILLES	M. Hervé GILLES	M. Hervé GILLES	M. Jacques DUMORTIER (Cierrey)
M. Pascal LEBERRE (Dardez)	Mme Annick DUHAIL (Dardez)	Mme Lysiane BANDELIER	M. Luc VANDENDRIESSCHE (Boncourt)	M. Lery ROUVEL (Boncourt)	Mme Annick LEJEUNE (Boncourt)	M. Daniel MOULIN (Miserey)
M. Vincent HENRY (Saint Germain des Angles)	Mme Anne-Marie LEMARIE (Saint Germain des Angles)	M. Mohammed BENTALHA	M. Jean-Marie MAILLARD	M. Jean-Claude GIRARDON (Caugé)	M. Jean-Claude GIRARDON (Caugé)	M. Jean-Marie MAILLARD
M. Claude BEHAR	Mme Monique MOLINO-MACHETTO (Aviron)		M. Philippe VIVIER (Normanville)	Mme Viviane HUYGHE (Normanville)	Mme Claudine COUV RAT (Normanville)	M. Philippe VIVIER (Normanville)
Mme Catherine DUMOUTIER-MANIÈRE (Fauville)	M. Marc GUILLERMIC (Emalleville)		M. Vincent MARQUAIS (Dardez)	M. Dominique LE BOULCH (Aviron)	M. Raynal MARQUAIS	M. Gérard DUPARD (La Chapelle du Bois des Faulx)
M. Emmanuel ROUSSEL	M. Christian RONNE (La Chapelle du Bois des Faulx)		M. Bernard BROCHOT	M. Fabrice BILEUX (Emalleville)	M. Sylvain COIGNARD (Saint Germain des Angles)	M. Marc MORILLON
M. Abdoulaye MANE	M. Marc MORILLON		M. Claude BEHAR (ou son suppléant M. FOLLIN)	M. Nicolas GREAUME (Fauville)	M. Claude BEHAR	Mme Ana VIVIEN (Le Val David)
M. Erkan ADIGUZEL	M. Cédric ROUSSEL		M. Chan CHAN SIN YAN (Emalleville)	Mme Sylvie NEUVILLE (Le Val David)	M. Patrick PATTYN	M. Hugues NAUROY (Tourneville)
Mme Coumba DIOUKHANE	M. Jean-Pierre LANGLAIS (Guichainville)		M. Patrick CASTEL (La Chapelle du Bois des Faulx)	M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD	M. Eric BERT (La Chapelle du Bois des Faulx)	Mme Hélène LE GOFF

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Conseil du 14 OCTOBRE 2014 (suite)

1	2	3	4	5	6	7
<b>Attractivité économique &amp; Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur &amp; Recherche - Développement usages numériques</b>	<b>Aménagement du territoire - Mobilités durables</b>	<b>Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville - Cohésion sociale &amp; Insertion</b>	<b>Eau et assainissement</b>	<b>Gestion des déchets - Environnement - Propreté</b>	<b>Voirie</b>	<b>Finances</b>
M. Robin FRERET	Mme Diane LESEIGNEUR		M. Nicolas GREAUME (Fauville)	Mme Catherine CAILLAT	Mme François HORION (Fauville)	M. Olivier LEPINTEUR
Mme Delphine PECQUEUX	Mme Francine MARAGLIANO		M. Lionel BRICOURT (Le Val David)	M. Mohammed BENTALHA	M. Alain TILLARD (Le Val David)	Mme Clarisse JUIN
M. Fouade GHZALALE			M. Olivier DUMON (Tourneville)		Mme Anne CALERO (Tourneville)	M. Fouade GHZALALE
M. Emmanuel CAMOIN			M. Robert CHAPLAIS (Guichainville)		M. Daniel LOUVEL (Guichainville)	M. Emmanuel CAMOIN
			M. Giovanni CAPUANO		M. Erkan ADIGUZEL	
			Mme Mireille VILAIN		M. Giovanni CAPUANO	
			M. Olivier LEROUX (Les Baux Sainte Croix)		Mme Clarisse JUIN	
					Mme Françoise LUVINI	
					Mme Karène BEAUVILLARD	
					Mme Francine MARAGLIANO	

### ETAT DES ACQUISITIONS - ANNEE 2013

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Superficie	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition d'acquisition	Montant T.T.C.
Terrain	GRAVIGNY	AE 154,155, 157 158	14a66ca	Commune de Gravigny	G.E.A.	1€	1349,39 €
Terrain	GRAVIGNY	ZA 160	2a45ca	Natiocredibail	G.E.A.	4395,30€	9570,40 €
Terrain	LE BOULAY MORIN	D 108	1ha31a69ca	Commune d'Evreux	GEA	4000,00€	4864,70€
						<b>TOTAL</b>	<b>15784,49€</b>

### ETAT DES CESSIONS - ANNEE 2013

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m <sup>2</sup>	Identité cédant	Identité cessionnaires	Conditions d'acquisition	Montant TVA incluse
Terrain	Guichainville	ZA 103 et 105	105 000	GEA	SAS Schneider	LB1	2 538 900,00 €
Terrain	Evreux	AR 749	8 349	GEA	SCCV TIXPERT	La Rougemare	306 241,32 €
Terrain	Evreux	AR 748	11 904	GEA	SCI HEXAGONE	La Rougemare	151 441,00 €
Terrain	St Sébastien de Morsent	ZD 789 – 790 – 791 – 792	12 101	GEA	SAIEM AGIRE	ZAC Vallon Fleuri	764 541,18 €
Terrain	St Sébastien de Morsent	ZD 783 – 784 - 787	11 904	GEA	Habitat Coopératif	ZAC Vallon FLeuri	756 499,20 €
Terrain	Fauville	AD 199 – 201 – 203	9 016	GEA	SCI DYM	Parc d'activités de la Rougemare	283 802,70 €
Terrain	Fauville	AD 204	9151	GEA	SCI REBUFFÉ	Parc d'activités de la Rougemare	375 465,53 €
<b>TOTAL</b>							<b>5 176 890,93 €</b>

## TABLEAU DES EFFECTIFS DU GEA

PERSONNEL TITULAIRE Grades ou emplois	Catégorie	Postes inscrits le 02/09/14	Postes proposés au 14/10/14	Postes pourvus au 01/10/2014	Commentaires
Directeur Général des Services De 80000H à 150000H (emploi fonctionnel)	A	0	1	1	Dissociation du grade et de la fonction (1)
Directeur Général Adjoint des Services De 40000H à 150000H (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	
ADMINISTRATEUR	A	1	1	0	Dissociation du grade et de la fonction (1)
DIRECTEUR	A	2	2	2	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1	1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A	6	6	5	
ATTACHE	A	19	19	19	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	4	4	4	
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	2	4	4	+1 NOMINATION SUITE A CONCOURS + ARRIVEE RESPONSABLE FORMATION
REDACTEUR	B	16	12	12	- 1 NOMINATION SUITE A CONCOURS - DEPART RESPONSABLE FORMATION - 2 MARGES
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ère classe	C	5	5	5	
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ème classe	C	6	6	6	
ADJOINT ADM 1ère classe	C	12	14	14	+ 2 NOMINATIONS SUITE A CONCOURS
ADJOINT ADM 2ème classe	C	48	47	46	- 1 NOMINATION SUITE A CONCOURS
INGENIEUR CHEF Classe Except	A	2	2	2	
INGENIEUR CHEF Classe Normale	A	0	0	0	
INGENIEUR PRINCIPAL	A	6	6	6	
INGENIEUR	A	5	5	4	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	11	11	10	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	6	6	6	
TECHNICIEN	B	10	10	9	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29	29	28	
AGENT DE MAITRISE	C	26	25	25	
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1ère classe	C	43	41	41	
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2ème classe	C	31	32	32	
ADJOINT TECH 1ère classe	C	14	14	12	
ADJOINT TECH 2ème classe	C	90	93	88	
		<b>396</b>	<b>397</b>	<b>382</b>	
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE Grades ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Postes inscrits le 02/09/14</b>	<b>Postes proposés au 14/10/14</b>	<b>Postes pourvus au 01/10/2014</b>	
EMPLOI SPECIFIQUE	A	3	3	3	
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	1	
ATTACHE	A	9	9	7	
REDACTEUR	B	3	4	3	CREATION 1 POSTE DE JURISTE
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1	
INGENIEUR	A	5	4	4	REAJUSTEMENT PAR RAPPORT AU POURVU
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	0	0	0	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	4	4	4	
TECHNICIEN	B	12	12	11	
		<b>38</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>434</b>	<b>435</b>	<b>416</b>	

